

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A150-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A150

OBJET : Habitat et politique de la ville - Gens du voyage - Rapports du délégataire de la Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage de la CPA pour l'année 2014

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHÉ Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUDON Jacques – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – FREGEAC Olivier – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe ARDHUIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Philippe ARDHUIN

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Gens du voyage

Objet : Rapports du délégataire de la Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage de la CPA pour l'année 2014
Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il est proposé de prendre connaissance des Rapports annuels d'Activités de la Délégation de Service Public (DSP), afférente à l'animation et la gestion des Aires d'accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et du Terrain de Grands Passages, confiés à l'association ALOTRA.

Exposé des motifs :

Depuis le 1er janvier 2001, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) a autorité sur la totalité de son territoire en matière de création, aménagement et gestion des Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage.

Par délibérations du 25 juin 2004 et du 11 décembre 2009, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de la gestion déléguée des Aires d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et a autorisé Madame le Président à lancer la procédure de sélection du Délégué, celle-ci étant conduite conformément aux dispositions des articles

L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'attribution d'une Délégation de Service Public relève de la procédure prévue par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite « loi Sapin » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

C'est dans ce cadre juridique que, par décision du 10 décembre 2010 faisant suite à une procédure de mise en concurrence, le Conseil de Communauté a décidé de déléguer l'animation et la gestion de ces équipements publics communautaires à l'association ALOTRA.

Cette Délégation de Service Public est régie dans le cadre d'une convention d'affermage d'une durée de 7 ans qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011. Son objet a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des Aires d'Accueil des Gens du Voyage communautaires. Par avenant délibéré en séance du 3 juillet 2014, elle concerne également la gestion du Terrain de Grands Passages.

Par conséquent, le droit de contrôle de la CPA s'exerce à l'égard des Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor et de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, mais concerne aussi le Terrains de Grands Passages du Plateau de l'Arbois.

Cette démarche est conforme aux dispositions de l'Article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Ainsi, afin de permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le gestionnaire doit fournir à la CPA, au plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, les Rapports d'Activités idoines, comprenant notamment un compte-rendu technique, un compte de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Par souci de lisibilité et d'efficacité, les Rapports d'Activités consolidés des Aires d'Accueil Le Réaltor et Rives Hautes, joints à cet exposé, sont accompagnés de leurs synthèses respectives, d'un rapport synthétique global des deux Aires Permanentes ainsi qu'une synthèse afférente au Terrain de Grands Passages.

Conformément à la législation en vigueur, l'Aire d'Accueil Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, et l'Aire d'Accueil Rives Hautes, poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix mais aussi avec les autres partenaires institutionnels et les services sociaux de proximité. Ces dispositions permettent d'intervenir rapidement et si besoin conjointement, pour aborder d'éventuelles difficultés que pourrait poser le séjour des gens du voyages dans l'agglomération.

Les actions sociales et les mesures de soutien et d'accompagnement des familles mises en œuvre sur les deux sites, par le Délégué, traduisent des réelles avancées dans les quatre secteurs contractualisés sommairement énumérés ci-après :

- Accueil et suivi des familles : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc..... En 2014, ce secteur a nécessité plus de **3600** entretiens et interventions auprès des familles.
- Santé et prévention : consultations médicales PMI, prévention et dépistages, hygiène bucco-dentaire, sensibilisation aux violences conjugales et sur les enfants, actions en faveur de la citoyenneté et de l'éducation à la santé, etc.... Bien que les permanences PMI soient suspendues pour des raisons de sécurité, près de **160** personnes ont participé aux actions engagées en 2014 dans les domaines mentionnés ci-avant.
- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaison avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc..... En 2014, **314** élèves ont bénéficié sur les 2 sites des actions en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire.
- Animation et accès à la culture : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix-en-Provence, Salon du livre...) développement de projets spécifiques (débats, vidéo, spectacles, sports) etc.... Plus de **1 050** actions ont été engagées en 2014 sur les deux Aires dans les secteurs de l'animation et la culture.

En 2014, **571** personnes ont été accueillies sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor, soit 16 % de moins qu'en 2013. Cette diminution est essentiellement due au manque d'attractivité de cet Equipement Public généré par son vieillissement et par les stationnements illicites situés à proximité. Malgré le travail et les prestations dispensées par le personnel de gestion et l'amélioration constante des aménagements, opérée par la CPA, la durée moyenne du séjour connaît cette année une baisse et se fixe désormais à **33** jours par famille alors qu'elle était de **43** jours par famille en 2013.

A cette fréquentation s'ajoutent les **583** personnes accueillies en 2014 sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil qui dispose d'une capacité de seulement 23 places, soit près de la moitié de celle d'Aix-en-Provence. La qualité de ses équipements et de sa gestion portent, dès la première année complète de fonctionnement, la durée moyenne du séjour à **41** jours par famille.

En 2014 les 2 Aires communautaires ont donc accueilli **1154** personnes, soit **480** caravanes. Les taux d'occupation annuels se fixent à **51 %** pour le Réaltor et à **74 %** pour Rives Hautes, démontrant ainsi la pertinence de la qualité de ses installations.

Ainsi, malgré un environnement parfois particulièrement défavorable, l'occupation globale annuelle des 2 Aires d'Accueil s'établit à **13 668** journées / caravanes.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de **86 667 € TTC**, soit plus 37,85 % par rapport à 2013. Les produits totaux des budgets d'exploitation se fixent à **422 129 € TTC**, alors que les dépenses globales idoines s'établissent à **454 445 € TTC**, dégageant ainsi un résultat déficitaire de **32 316 € TTC** (contre un léger excédent de 3 300 € en 2013).

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs / Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public (DSP) est supérieur à **19 %**. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP.

Néanmoins l'analyse économique globale ne doit aucunement masquer les particularités afférentes à chaque Equipement Public.

En effet, pour l'Aire d'Accueil Le Réaltor, l'augmentation de 1,10 % des charges d'exploitation, malgré les mesures d'économies engagées par le gestionnaire, et la forte baisse de plus de 18,45 % des produits d'exploitation, due à la chute de la fréquentation, ont généré un déficit de **32 349 € TTC**.

En revanche, le Compte annuel de Résultats de l'Aire d'Accueil Rives Hautes, concernant sa première année complète de fonctionnement, laisse apparaître un montant total des charges d'exploitation inférieur de 0,02 % par rapport au total des produits, dégageant ainsi un léger excédent de **33 € TTC**.

Ce bilan économique aurait été plus favorable, si ces Aires d'Accueil n'avaient pas eu à connaître régulièrement la proximité de stationnements illicites de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet, ce fut notamment le cas pour l'Aire d'Accueil Le Réaltor qui a été confrontée, à compter de Septembre 2014, à l'occupation illicite du Terrain de Grands Passages situé à ses abords.

L'Aire d'Accueil Rives Hautes, a également subi le même préjudice dû notamment aux stationnements illicites survenus sur la zone d'activités du Carreau de la Mine de Meyreuil.

Ces occupations illicites génèrent pour le gestionnaire des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations,...etc), mais de surcroît, elles réduisent fortement l'attractivité des Aires d'Accueil qui, le cas échéant, pourraient connaître des taux d'occupation bien plus élevés et donc des recettes plus conséquentes. Ces stationnements illicites mettent donc réellement en péril l'équilibre économique de la DSP de gestion des Aires d'Accueil communautaires.

Par ailleurs, indépendamment des coûts qu'ils induisent et des difficultés de gestion qu'ils produisent, ces stationnements illicites posent des problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques. Cette problématique se manifeste avec une certaine acuité au sujet du Terrain Grands Passages qui, indépendamment de l'occupation illicite dont il a été l'objet pendant plusieurs mois, aucune occupation régulière et autorisée n'a été constatée pendant sa période d'ouverture estivale correspondant aux déplacements saisonniers des populations du voyage. Par conséquent, pour 2014 la gestion de cet Équipement Public ne présente aucune incidence financière pour la CPA.

Compte tenu des investissements engagés par les finances communautaires pour se mettre en conformité avec les obligations du Schéma Départemental, notamment

par la construction des futures Aires d'Accueil, il semble utile de s'interroger sur la mise en œuvre effective, par les Pouvoirs Publics compétents, des mesures coercitives adaptées et cohérentes prévues par les textes.

Nonobstant cet état de fait, à la lecture des éléments financiers il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en nette amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière de la CPA et le coût global restant à sa charge, selon les dispositions contractuelles, se sont particulièrement optimisés avec la mise en œuvre de cette D.S.P.

En 2014, la Contribution Financière forfaitaire (Cff) globale de la CPA, correspondante à la différence entre les dépenses et les recettes totales, se fixe à **143.035 € TTC**, soit **17.287 €** (13,74%) de plus que l'année précédente.

Cette progression exceptionnelle forte est due au fait qu'en 2013 la Cff afférente à l'Aire d'Accueil Rives Hautes de Fuveau/Meyreuil a été prise en compte seulement sur ses six mois de fonctionnement (ouverture au Public le 1^{er} juillet 2013).

L'indexation annuelle de la Cff s'établit conformément à l'Article 13 de la Convention de DSP par l'application d'une formule qui se fonde sur des indices de référence (prix consommation, logement...). Cette indexation annuelle forfaitaire est également plafonnée selon un taux maximal ne pouvant dépasser les 3 %.

Par ailleurs, la Cff est minorée par un mécanisme d'intéressement, également mentionné à l'Article 13, qui répartit entre le Déléataire et le Délégrant l'éventuelle recette annuelle supplémentaire perçue par le gestionnaire.

Il est à préciser qu'en 2014, le coût global annuel (Contribution Financière contractualisée + Travaux) supporté par les finances communautaires, par personne accueillie, s'établit à **144 € TTC**, soit une charge de **0,39 € TTC/personne/jour**.

Les propos qui précèdent démontrent, exception faite du Terrain de Grands Passages, que ces 2 Aires, seuls équipements publics de ce type en 2014 dans le Pays d'Aix, remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passage, proximité des Equipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré les quelques inconvénients pointés, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à la qualité de l'accueil, de la gestion, des services et des animations proposés. Ils souhaitent voir se développer en Pays d'Aix en Provence d'autres Aires d'Accueil semblables à celle de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, mais demandent une véritable relocalisation du Terrain de Grands Passages destiné à leurs déplacements saisonniers en nombre.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-3 et L.1413-1 ;

VU la loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

VU la loi 2000-614 du 05 Juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;

VU la délibération n°2004_A153 du Conseil communautaire du 25 juin 2004 relative à l'adoption du principe de DSP ;

VU la délibération 2009_A236 du Conseil communautaire du 11 Décembre 2009 relative à l'adoption du principe de DSP ;

VU la délibération 2010_A196 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du délégataire ;

VU la délibération 2014_A164 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 relative à l'avenant N°2 à la convention de DSP pour la gestion du Terrain de Grands Passages ;

VU l'avis de la CCSPL du 24 juin 2015 ;

VU l'information donnée en Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** des Rapports d'Activités annuels pour l'exercice 2014 de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et du Terrain de Grands Passages.

ANNEXES

- RAPPORTS D'ACTIVITES CONSOLIDES 2014
- RAPPORTS D'ACTIVITES SYNTHETIQUES 2014

ANNEXE 1

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LE REALTOR

- **RAPPORTS D'ACTIVITES SYNTHETIQUES 2014**

Rapport d'activité synthétique 2014

L'AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
LE REALTOR
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage LE REALTOR

Plateau de l'Arbois _ 13090 Aix en Provence

Tel 04.42.69.12.42 (GL) Tel 04.42.69.18.53 (GS) Fax 04.42.69.28.45

L'environnement du site

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelle de terrain n° 196 section LB d'une superficie d'environ 1 hectare
- Au centre ville : 20 km d'Aix en Provence
- Aux transports : Navettes entre la Gare TGV et Aix et Marignane.
- Aux zones d'emploi : Plutôt vers Marignane et Vitrolles
- Aux commerces et équipements collectifs : Vers Vitrolles et Cabriès.

b) Environnement immédiat du site :

- Proche de la gare d'AIX TGV, d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...), du réservoir du Réaltor qui approvisionne en eau potable l'agglomération de Marseille

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 103m² comprenant 1 salle d'animation, 2 bureaux, 1 accueil, 1 salle PMI et des sanitaires
- 2 bâtiments sanitaires d'une surface de 80m² composés de 16 WC, 8 douches et lavoirs attenants
- 1 logement gardien de type mobile home meublé de 34 m² avec terrasse de 15m² environ
- 1 école maternelle meublée de 124 m² environ
- 1 local poubelle
- 1 espace Tri sélectif
- 1 espace Collecte des encombrants

Au titre des biens et équipements

- 7 conteneurs poubelles
- 10 bornes de raccordement en fluides
- 3 lampadaires sur mât
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties
- 1 terrain d'évolution



Descriptif de l'aire d'accueil

- L'accueil prévu sur cette aire est de 40 places-caravanes de 75m² chacune.
- Le terrain est équipé de sanitaires collectifs (WC, douches) et de 10 bornes comportant chacune 4 prises d'eau et 4 prises de courant.
- L'entrée principale de l'aire d'accueil « le Réaltor » se fait depuis la RD9, puis par la route du jas de Marroc

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la ville d'Aix en Provence, l'aire de stationnement est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989.
- La ville d'Aix en Provence transfère l'aire d'accueil à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001.
- ALOTRA gère et anime cette structure par voie de convention avec la CAPA, depuis le 1^{er} février 2004.

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR

- Par délibération du 25 juin 2004, le conseil communautaire se prononce favorablement sur le principe de la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du Voyage.
- ALOTRA obtient la délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009, avec une prolongation d'une année jusqu'au 31 décembre 2010.
- En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour

- L'accueil des caravanes est assuré **du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h**. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h au lundi 7h30 et également les jours fériés.
- Le **temps de séjour annuel est de 5 mois**. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.
- Les bureaux administratifs sont ouverts de 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi.
- Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Organisme responsable de gestion

ALOTRA - Association pour le Logement des Travailleurs
33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
Tél : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Organisme chargé des missions sociales

- ALOTRA dans le cadre d'un agrément centre social obtenu la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

La participation financière du public

Le droit d'usage

Forfait journalier

- 5 € par caravane avec son véhicule tracteur
- 2,50 € par « petite » caravane (1 essieu et moins de 4 mètres) appartenant à la même personne que la caravane principale
- 1,50€ par véhicule supplémentaire
- 2,50 € (demi-tarif) pour les voyageurs de 60 ans et plus.

Prestations dispensées à titre payant

- Carte téléphonique 50 unités : 7,50 € TTC
- Timbre poste : à la valeur faciale.
- Télécopie : 1 € TTC
- Photocopie : 0,30 € / feuille.



Adhésion et autres

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1^{er} janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire. Le montant fixé est de 15 euros par famille et par an, pour l'année 2014.
- 1,00 € symbolique par participant est parfois demandé pour certaines activités (cuisines notamment) ainsi qu'une participation obligatoire sur le prix « tarif groupe » pour les sorties extérieures.

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations



Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	05/05/2014	QUALICONSULT
Extincteurs	29/07/2014	ADI
Eau	juin 2014	Ville d'Aix en Provence
CPA Direction des risques	07/11/2013	Communauté du pays d'Aix

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2014 AU 31/12/2014	ALLIANZ Cabinet SESAME

2. Travaux réalisés en 2014

Travaux réalisés par la CPA en 2014	Travaux réalisés par ALOTRA en 2014
- Création voie de passage en béton accès RD9/AIRE. - Création dalle pour espace encombrants	- Nettoyage fosses septiques - Rénovation d'une partie de la toiture endommagé bloc sanitaire 1 et remplacement de tuiles cassées - Peinture extérieur de toutes les façades (bureau, bloc sanitaire 1 et 2), de toutes les portes des blocs sanitaires et bureau d'entrée - Peinture intérieur (murs et plafonds) des blocs sanitaires 1 et 2 - Peinture des bornes caravanes et poteaux du site - Réfection de 9 portes (soudure réparation, scellement, réparation serrure, Traitement antirouille des portes sanitaires et peinture) - Réfection totale de la douche Handicapé (ponçage des murs et plafonds, déshumidification de la pièce, et peinture). - Fixation de poteaux (entrée, sortie pompier, accès garrigue) - Coulage de plots pour auvent - Nettoyage complet du terrain, évacuation des graviers, et nettoyage des limitations caravanes. - Changement de 8 robinets et de vanne du réseau d'alimentation d'eau de remplissage des toilettes - Réparation du réseau électrique du remplissage d'eau des toilettes bloc sanitaire 1 - Réparation des receveurs de bornes les plus dégradées et du flotteur de cuve d'alimentation - Création d'un écoulement 9ml en pvc des eaux pluviales coté RD9 - Remplacement de 8 prises électrique d'alimentation caravane et de 3 hublots des blocs sanitaires - Vérification de la ventilation mécanique - Changement de trois vitres blocs sanitaire - Réparation porte local poubelle - Rebouchage nids de poule 2m² d'enrobée à froid

3. Adaptations à envisager en 2015

Travaux à envisager	Commentaires
Réfection de certaines places très dégradées	En 2015, ALOTRA assurera l'entretien courant du site. les travaux importants ne seront pas réalisés compte tenu de l'ouverture prochaine du site Le Réaltor 2 (démarrage des travaux en juin 2015).



B. Régime financier

	2013	2014	Evolution en%	Commentaires
Le budget total de l'aire d'accueil (en euros) en recette	344 298,00 (a)	280 753,00 (c)	- 18,45%	
Le montant total de la participation de la CPA	91 388,00 (b)	93 439,00 (d)	2,24%	Revalorisation conventionnelle
Soit en % du budget total	26,54% (b)/(a)	33,28% (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	42 442,00 (e)	33 658,00 (f)	-20,70%	Baisse du taux d'occupation
Soit en % du budget total	12,33% (e)/(a)	11,98% (f)/(c)		
Autres participations publiques (DDCS, CAF, CG13)	142 156,00 (g)	149 971,24 (h)	+ 5,50%	
Soit en % du budget total	41,29% (g)/(a)	53,41% (h)/(c)		
DDCS / ALT2	63 576,00 (i)	63 576,00 (j)	0,00%	Pas d'évolution
Soit en % du budget total	18,47% (i)/(a)	22,64% (j)/(c)		
CAF	65 947,00 (k)	72 119,24 (l)	9,36%	Revalorisation plafond CAF
Soit en % du budget total	19,15% (k)/(a)	25,68% (l)/(c)		
CG13	7 633,00 (m)	9 274,00 (n)	21,50%	Prise en compte d'un projet spécifique (1500€)
Soit en % du budget total	2,22% (m)/(a)	3,30% (n)/(c)		
CEJ	5 000,00 (o)	5 000,00 (p)		Pas d'évolution
Soit en % du budget total	1,45% (o)/(a)	1,78% (p)/(c)		
CUCS	0,00 (q)	0,00 (r)		
Soit en % du budget total	0,00% (q)/(a)	0,00% (r)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	309 723,00	313 102,00	+1,09%	
Montant déficitaire	0,00	-32 349,00		
Montant excédentaire	34 575,00	0,00		

Commentaires :

Le taux d'occupation 2014 est de 51%, ce qui est faible par rapport à 2013 (71%) Nous constatons également que la durée moyenne de séjour a baissé de 10 jours par rapport à 2013.

De nombreuses familles ont alterné leurs séjours sur le territoire, en s'installant sur l'aire d'accueil de Fuveau.

Il y a aussi des voyageurs qui ont opté pour un séjour illicite sur le terrain de grand passage, à proximité de l'aire d'accueil Le Réaltor.

Malgré une diminution importante du taux de fréquentation de près de 20%, le résultat global est déficitaire.

L'utilisation des compétences des collaborateurs des autres sites nous a permis d'éviter une augmentation du poste Entretien et réparation.

Le résultat bénéficiaire de 2013 s'explique par une participation exceptionnelle obtenue pour des frais liés au squat des Roms en 2012.

La consommation d'eau et d'électricité a fortement diminué en 2014 en raison du faible taux d'occupation et d'une gestion mieux maîtrisée des fluides (pas de piratage du tableau électrique).

	ALOTRA - DSP 2				Evolutions 2013/2014
	2011	2012	2013	2014	
Coût total des charges (eau, EDF, Téléphone) en €	51 905 €	58 970 €	58 753 €	42 099 €	-28,34%

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

	Noms	Statut	Qualification	Période exercée en 2014
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locatif	Hafid BENAMAR-AISSA	CDI	Niveau BTS	Du 01/0 :14 au 31/12/14
POSTE 2 / 1 ETP				
Gestionnaire sociale	ZOZI Julie	CDI	Conseillère Economique Sociale et Familiale	Du 01/01/14 au 30/01/14 et du 01/09/14 au 31/12/14
	Camille CANTAT	CDD remplacement	Assistante Sociale	Du 27/03/14 au 31/08/14
Poste 3 / 1 ETP				
Agent d'animation	Fatiha ALI SOUDJA	CDI	Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire Supérieur	Du 01/01/14 au 31/12/14
Poste 4 / 1 ETP				
Agents d'entretien et de maintenance/Astreintes	Michel MEYER	CDI	Sans qualification	Du 01/01/14 au 31/12/14
	Pascal HUY	CDI	Sans qualification	Du 01/01/14 au 31/12/14

B. Partenaires

NOMS	Associatif/institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Communauté du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	La CPA est le délégant.
Communauté du Pays d'Aix direction des Sports	Institutionnel	Coordination avec les associations sportives	L'accès au sport pour nos publics : clubs de haut niveau et associations sportives du territoire proposent des interventions sportives sur notre site ou des sorties	Le centre social est inscrit au sein du dispositif PRODAS
Caisse d'Allocations Familiales	Institutionnel	Coordination	Agrément centre social	Nouvel agrément 2015-2017
Ville d'Aix en Provence	Institutionnel	Coordination	Régie de recettes pour la caisse des écoles Convention de mise à disposition des locaux scolaire pour les activités périscolaires	Conventions signées
Direction Jeunesse Contrat Enfance Jeunesse		Partenariat financier	Accompagnement et soutien technique dans les projets ponctuels	
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	
Pôle insertion du Conseil Général	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Centre Communal D'action sociale ville d'Aix en Provence	Institutionnel	Partenariat social	Aide sociale	
DRJSCS	Institutionnel	Cadre Réglementaire	Agrément ACM (Accueil Collectif Mineurs Soutien technique Contrôle	Attestation annuelle
Service Culture de la Ville d'Aix	Institutionnel	Partenariat culturel	Projet Carnaval avec la ville : mise à disposition d'un transport	

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR

Atelier Jasmin	Associatif	Partenariat social	Mise en place d'Ateliers couture avec les femmes pour le carnaval d'Aix en Provence	
Directeur de l'Ecole Maternelle Tikno Niglo	Institutionnel	Coordination/ actions socioéducatives	Favoriser la scolarisation en maternelle Projets d'activités communs (atelier cuisine, santé, fête de l'école...)	
Bibliothèque Méjanès	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Action culturelle : ateliers de lecture de rue Prêt d'ouvrages	Partenariat qui contribue à développer notre action autour de la scolarité et de l'accès à la culture
Police Municipale cellule Prévention routière / Bureau Information jeunesse	Institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Action santé prévention : ateliers de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre de l'ACM	
Pompiers sans Frontières	Associatif	Réalisations d'actions de prévention	Sessions d'initiation aux gestes de premiers secours, ateliers de prévention des accidents de la vie courante.	Prestataire de service
Tremplin de prév'	Associatif	Réalisation actions de prévention	Tenue d'un stand information sur risques liés au tabac, alcool ...	
UFSBD	Associatif	Réalisation action de prévention	Tenue d'un stand d'information et du dépistage bucco-dentaire	
Diabaix	Associatif	Réalisation action prévention	Tenue d'un stand d'information et dépistage	
Ligue contre le cancer	Associatif	Réalisation d'action de prévention	Tenue stand d'information	
Culture du cœur 13	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	sorties cinéma, visite de musées concerts...	Convention signée
Service éducatif du Festival d'Art lyrique Aix en Provence	Associatif	Réalisation d'actions artistiques et culturelles	Ateliers de sensibilisation à l'opéra, rencontre en musique auprès de nos publics	
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Action culturelle : « Les Uns les autres » Le temps des uns, le temps des autres Atelier de dessin, photo et vidéo	Prestataire de service
Ludothèque Le cerf-volant	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire de service
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire de service
Activ Horizon ; Association Sport Santé Pour Tous	Associatif	Réalisation d'actions sportives	Ateliers sportifs : ultimate, sport d'opposition, collectifs...	Prestataires de services
Les petits débrouillards	Associatif	Réalisation d'ateliers	Ateliers scientifique, univers, astronomie	
L'épicerie du coing	Associatif	Réalisation d'actions sensibilisation au Développement durable	Fourniture d'aliments bio, ateliers cuisine	Prestataires de services
Marianne Sonnet Icard	Diététicienne Nutritionniste	Réalisation d'ateliers nutrition	sensibilisation à l'hygiène alimentaire : ateliers cuisine	Prestataire de services
CLUB Numeric	Associatif	Réalisation actions concrètes	Fourniture de matériel informatique complet : 6 ordinateurs	Convention signée
Enfant demain et Rotary Club	Associatif	Réalisation actions concrètes	Don de jouets neufs pour le Noël des enfants du site	

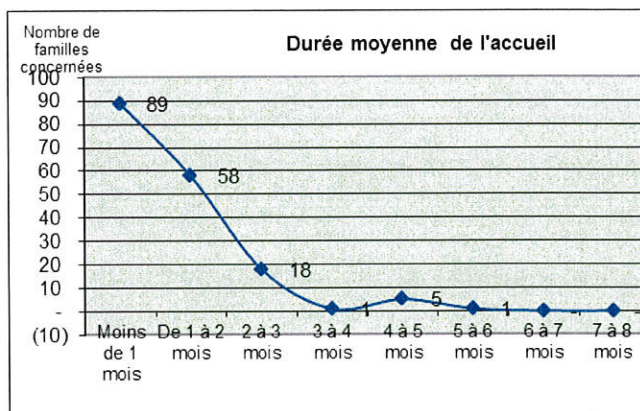


C. Services effectifs 2014

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

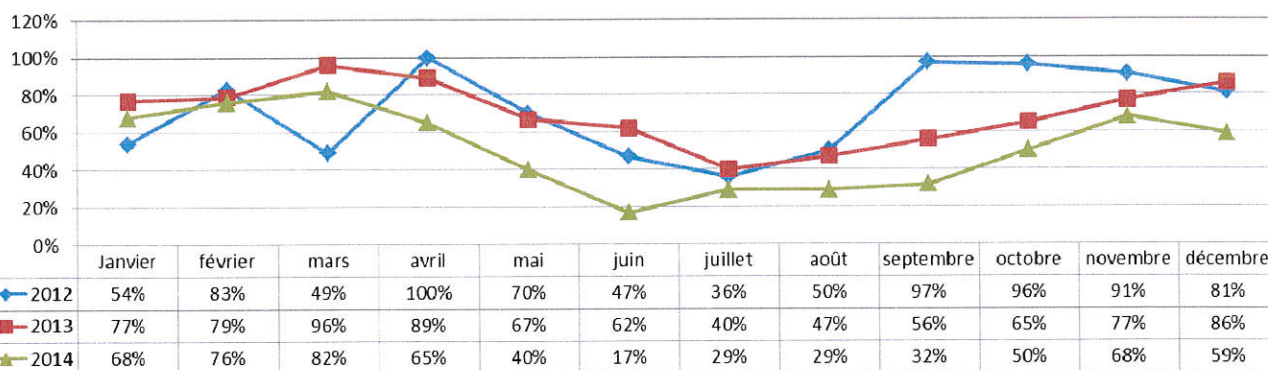
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.



Chiffres au 31/12/2014

	2011	2012	2013	2014
Nombre de caravanes	239	263	236	252
Nombre total de personnes accueillies	687	736	679	571
Nombre de familles accueillies	202	226	188	172
Taux d'occupation annuel (%)	64%	75%	71%	51%
Nombre moyen journalier de caravanes	26	30	28	21
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43	33

Taux occupation 2012/2013/2014



Commentaires :

Le taux d'occupation 2014 est de 51%, ce qui est faible par rapport à 2013 (71%). Nous constatons également que la durée moyenne de séjour a baissé de 10 jours par rapport à 2013.

De nombreuses familles ont alterné leurs séjours sur le territoire, en s'installant sur l'aire d'accueil de Fuveau.

Il y a aussi des voyageurs qui ont opté pour un stationnement illicite sur le terrain de grand passage, à proximité de l'aire de l'aire d'accueil Le Réaltor

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

	2011	2012	2013	2014
Nombre de journées caravanes	9 335	10 905	10 307	7 471
Droits d'usage encaissés	41 451 €	48 470 €	42 442 €	33 658 €

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la **gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

	2011	2012	2013	2014
Nombre de caravanes	239	263	236	252
Nombre de familles accueillies	202	226	188	172
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43	33
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	0	2	1
Nombre de procédures justice engagées	0	0	1	0

Durée moyenne de séjour : 33 jours

5. Services rendus

Pour la **cantine**, un tarif unique de 1,64 € de janvier à décembre 2014 correspondant à 1 repas est appliqué à toutes les familles, le gestionnaire social « régisseur titulaire » encaissant les paiements pour les reverser ensuite au Trésor Public dans le cadre de la régie de recettes « cantine scolaire gens du voyage.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles

	2011	2012	2013	2014
Nombre de familles domiciliées sur le site	78	74	79	79
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	2520	2153	1228	1346
Nombre de dossiers RSA	62	79	79	79
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	2520	2355	2397	1856

* L'agrément Domiciliation a été accordé par la DDCS pour 80 ménages maximum.

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire

	2011	2012	2013	2014
Elèves en maternelle (Sur site)	98	106	72	99
Elèves en primaire (aux Milles)	22	29	45	41
Elèves en autres établissements	3	0	0	3
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	10	16	4	7
Elèves en soutien scolaire	130	101	127	115

Au niveau de la Santé et de sa prévention

	2011	2012	2013	2014
Nombre de consultations médicales (PMI)	23	1	2 séances de vaccination	0
Nombre d'enfants visités	225	1	12	0
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage) décembre 2009	56	0	0	2
Nombre d'enfants en information santé (à l'initiative du gestionnaire)	32	0	0	19
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	51	12	11	6

Au niveau de l'accès à la culture, à la découverte de son environnement, à la créativité et aux loisirs

	2011	2012	2013	2014
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	34	43	67	86
Personnes en animation culture et découverte	447	383	148	217
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	451	1396	549	387

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir, si besoin, conjointement sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

Une démarche participative des familles est développée de la part des adultes comme des enfants, ce qui démontre que le fait d'être de simple consommateur n'est pas une réalité dans le fonctionnement de cet équipement.

CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience et de la renforcer depuis 2005 en veillant à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir un programme d'actions prioritaires pour donner un sens, une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'année 2014 est marquée par un **taux d'occupation de 51%, lié à un contexte territorial : une nouvelle aire d'accueil (Fuveau) et l'aire de grand passage installée à proximité de l'aire d'accueil Le Réaltor.**

L'animation globale déployée sur le site qui repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil est restée très dynamique. En effet, **le projet social 2014-2017** correspond prioritairement à cette volonté d'assurer la continuité des services proposés aux gens du voyage.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions. A cet effet, **une étroite collaboration continuera à être mise en oeuvre avec les services concernés de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.**

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aix en Provence, en 2014, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

ANNEXE 2

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE RIVES HAUTES

- **RAPPORTS D'ACTIVITES SYNTHETIQUES 2014**

Rapport d'activité synthétique 2014

L'AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
RIVES HAUTES
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour Gens du Voyage RIVES HAUTES

332, route de Fuveau à Beaurecueil -13710 Fuveau - Tel.: 04.42.26.46.07 - Fax: 04.42.90.87.65

L'environnement du site

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelles de terrains n° 103 et 121 section AL d'une superficie totale de 23 913 m² (propriété de la CPA). L'espace aménagé est de 10 000 m² environ
- Au centre-ville : moins de 6 km du centre-ville de Fuveau
- Aux transports : Lignes routières départementales des Bouches du Rhône et du Var et lignes scolaires
- Aux zones d'emploi : Rousset, Gardanne et Aix en Provence
- Aux commerces et équipements collectifs : vers Fuveau, Rousset, Trets, Gardanne et Aix en Provence

b) Environnement immédiat du site :

- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées.
- Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52
- Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuveau.
- Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 120 m² comprenant 1 espace accueil, 1 bureau pour la gestion locative, 1 bureau pour la gestion sociale, 1 bureau pour les permanences Protection Maternelle Infantile, 1 salle de réunion et d'animations, 1 cuisine, 2 WC pour personne à mobilité réduite, 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel, 1 local technique où sont regroupés les compteurs d'eau et d'électricité et 1 local pour l'outillage.
- A l'étage : 1 logement de fonction de 70 m² type F3, occupé par l'agent d'entretien et de maintenance et sa famille.
- 7 blocs sanitaires doubles équipés
- 2 blocs sanitaires quadruples équipés
- 1 bloc sanitaire simple affecté PMR équipé

Au titre des biens et équipements

- 5 conteneurs poubelles
- 1 unité de potabilisation d'eau
- 1 bassin de rétention des eaux de pluie
- 1 espace pour les encombrants à l'intérieur de l'aire
- 1 local à poubelles à l'entrée de l'aire
- 14 lampadaires sur mât avec interrupteur automatisé
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties
- 1 sortie de secours
- 4 places de parking privatives



L'aire est clôturée par un grillage à mailles larges (conformément aux prescriptions du PLU de la commune de Fuveau), ce qui assure la sécurité des usagers présents sur l'équipement.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'entrée principale de l'aire d'accueil « RIVES HAUTES » se fait depuis la RD46, comptant 23 places famille de 120 m² minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par la CPA, l'aire d'accueil Rives Hautes est ouverte au public depuis le 1er juillet 2013 et gérée par ALOTRA qui a été retenue pour la Délégation de Service Public des aires d'accueil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Organisme responsable de gestion

ALOTRA - Association pour le Logement des Travailleurs
33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
Tél : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Organisme chargé des missions sociales

ALOTRA a obtenu pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017, un agrément centre social pour l'aire d'accueil des gens du voyage «Le Réaltor» ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement jusqu'en août 2015.

L'aire d'accueil « Rives Hautes » fait appel aux activités et interventions proposées par l'équipe de l'aire d'accueil «Le Réaltor».

La plupart des familles accueillies sur l'aire d'accueil de « Rives Hautes » bénéficient d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil «Le Réaltor».

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)
- Eau : 3.61€ le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0.13€ le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale



II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	Janvier 2014	QUALICONSLT
Extincteurs	Juillet 2014	ADI protection incendie
Eau	Décembre 2014 (tous les 6 mois)	ARS (agence régionale de la santé)

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2014 au 31/12/2014	ALLIANZ Cabinet SESAME

2. Travaux réalisés en 2014

Travaux réalisés par la CPA	Travaux réalisés par ALOTRA
- o Pose d'une climatisation réversible dans l'appartement de fonction - o Pose d'une clôture et portillon à l'espace des encombrants. - o Extension de la clôture sud. - o Reprise du sol souple de l'aire de jeux. - o Mise en sécurité et coffrage du poteau EDF.	- o Réfection du portail de l'aire de jeux et 2 panneaux du grillage (entreprise SARL CTM) - o Réfection de la barrière coulissante (prise en charge par notre assurance Sésame. Entreprise PORTELLANO) - o Reprise enduit des arrêtes des murs sur différents emplacements et

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE RIVES HAUTES

○ Dépose du poteau télécom sur chemin d'accès côté Impasse des Demoiselles. ○ Installation d'un relais délesteur sur les emplacements. ○ Installation d'un interrupteur mural marche/arrêt sur les radiateurs des douches. ○ Suppression des contres pentes sur places 12 et 16. ○ Reprofilage de la place 7 ○ Reprise des fissures du sol en béton désactivé ○ Reprise de l'enduit du local technique et encadrement de la porte. ○ Reprise du branchement électrique de l'aire de lavage. ○ Reprise des plantations par hydro germination, retrait des couvres sol. ○ Pose d'enrochement à la place des couvres sol. ○ Changement de 5 arbres morts. ○ Prolongement en enrobé couleur au niveau des étendages. ○ Mise en place d'une réglette à la base des portes des douches. ○ Effacement du poteau incendie (prise d'eau par sol) ○ Changement complet des éclairages extérieurs avec baisse tension en milieu de nuit.	○ arrête du muret de l'emplacement 23 (entreprise KOC) ○ Réfection des écoulements lavabo dans 5 emplacements (Agent d'entretien) ○ Mise en place de 3 crapaudines de protection dans regard d'eau pluviale (Agent d'entretien) ○ Réfection peinture de tous les potelets et poteaux étendages (Agent d'entretien) ○ Entretien des espaces verts : taille des arbres et débroussaillage (Agent d'entretien) ○ Réparation écoulement des 2 sanitaires du bureau. Mauvaise conception de l'installation (Agent d'entretien) ○ Mise en place de l'écoulement du chauffe-eau solaire (Agent d'entretien) ○ Remplacement de 3 disjoncteurs (Agent d'entretien) ○ Pose du panneau « dépôt de matelas interdit » du local poubelle (Agent d'entretien) ○ Peinture anti rouille sur tous les caches des wc et bas des portes des douches et wc (Agent d'entretien) ○ Réfection des écoulements dans les douches (Agent d'entretien) ○ Perforations des plaques dans tous les locaux techniques pour améliorer l'aération (Agent d'entretien) ○ Suppression des groons des portes des wc et douches, avec accord de la CPA (Agent d'entretien)
---	---

3. Adaptations à envisager en 2015

Travaux à envisager	Commentaires
○ Réfection des poutres des auvents au LAZURE. ○ Réfection peinture des volets du bâtiment. ○ Peindre le sol du local poubelle. ○ Peindre les paillasse des évier. ○ Tonte et débroussaillage des espaces verts. ○ Pose de gouttières aux auvents. ○ Changement de tous les barillet des portes des wc, douches et local technique. ○ Taille des arbres sous la ligne à haute tension. ○ Nettoyage de l'ensemble des réseaux (opération due au parfait achèvement) ○ Reprise des fissures de la façade du bâtiment.	○ Prise en charge par Alotra ○ Prise en charge par Alotra ○ Prise en charge par Alotra ○ Prise en charge par Alotra ○ Prise en charge par Alotra ○ Demande de prise en charge auprès de la CPA ○ Prise en charge par la CPA ○ Prise en charge par la CPA ○ Prise en charge par la CPA (déclaration auprès de la compagnie d'assurances)

B. Régime financier 2014

	2013 6 mois	2014 12 mois	Evolution en%	Commentaires
Le budget total de l'aire d'accueil (en euros) en recette	73 906,00 (a)	141 376,00 (c)	91,29%	12 mois de fonctionnement en 2014, contre 6 mois en 2013
Le montant total de la participation de la CPA	34 360,00 (b)	49 596,00 (d)	44%	Revalorisation conventionnelle
Soit en % du budget total	46,49% (b)/(a)	35,06% (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	20 426,00 (e)	53 008,76 (f)	159,52%	taux d'occupation en 2014 de 73,76%
Soit en % du budget total	27,64% (e)/(a)	37,49% (f)/(c)		
DDCS / ALT2	18 278,00 (i)	36 556,51 (j)	100%	ALT2 versée en 2014 sur 12 mois
Soit en % du budget total	24,73% (i)/(a)	25,85% (j)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	105 110,00	141 343,00	34,47%	
Montant déficitaire	-31 204,00	0,00		
Montant excédentaire	0,00	33,00		

Commentaires

Ces résultats s'expliquent de la manière suivante :

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE RIVES HAUTES

- L'aire d'accueil a fonctionné en 2014 sur 12 mois.
- Son occupation a été de 73,82%
- Une bonne maîtrise des dépenses est à remarquer.

	2013 (du 01/07/13 au 31/12/13)	2014 Du 01/01/14 au 31/12/14
Coût total des charges (eau, EDF, Téléphone) en €	21 334,00 €	53 815€*

*Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes plus sujets aux impayés.

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

	Noms	Statuts	Qualification	Période exercée en 2014
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locative Et coordinatrice	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau BAC	Du 01/01 au 31/12/14
Poste 2 / 1 ETP				
Agent d'entretien et de maintenance /Astreintes	Jean-François ARIAS	CDI	CAP plomberie/ chauffagiste	Du 01/01 au 31/12/14

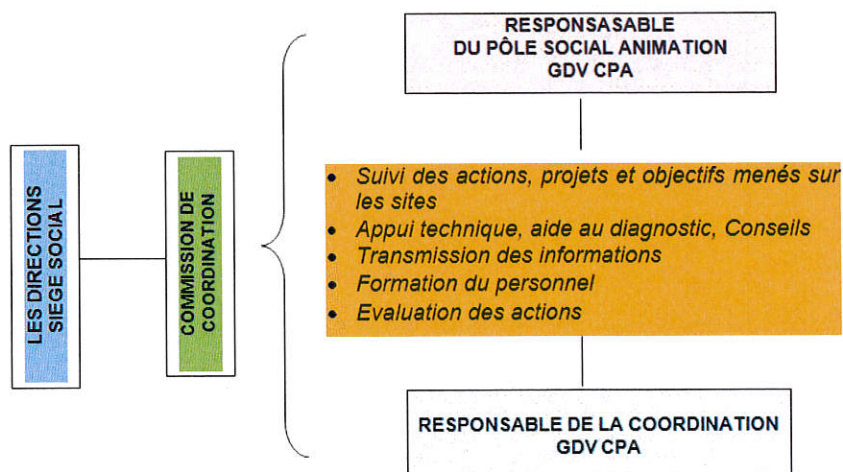
Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place avec l'équipe LE REALTOR, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'aire d'accueil Rives Hautes.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil CPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites CPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation

L'**agent d'animation de l'aire d'accueil du Réaltor** assure l'organisation et l'animation du Pôle Social et d'Animation qui a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil de la CPA
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.



B. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Communauté du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio- éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	La CPA est le délégant.
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	
Pôle insertion du Conseil Général	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Directeur du groupe scolaire La Barque	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	
Service Jeunesse de la ville de Fuveau	Institutionnel	Réalisation d'une action	Rencontre du centre aéré avec les voyageurs, animée par Peuple et Culture	
Culture du cœur 13	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	sorties cinéma, visite de musées concerts...	Convention signée
Service éducatif du Festival d'Art lyrique Aix en Provence	Associatif	Réalisation d'actions artistiques et culturelles	Ateliers de sensibilisation à l'opéra, rencontre en musique auprès de nos publics	
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Action culturelle : « Les Uns les autres » Le temps des uns, le temps des autres Atelier de dessin, photo et vidéo	Prestataire
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire
Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'actions culturelles : ateliers artistiques	Thématique «Le temps et la famille» 4 ateliers de poterie et expositions avec les enfants	Prestataire
CLUB Numeric	Associatif	Réalisation actions concrètes	Fourniture de matériel informatique complet : 6 ordinateurs	Convention signée
Les petits débrouillards	Associatif	Réalisation d'ateliers scientifique	Thématique : l'univers l'astronomie	Prestataire
Huile de coude et matière grise	Associatif	Réalisation d'ateliers éco créatif	Thématique halloween récupération et création d'objets	Prestataire
ACTIV Horizon	Associatif	Réalisation d'activités sportives	Activités sportives : jeux collectif, d'opposition	Prestataire
Les Crapules	Associatif	Réalisation d'un spectacle	Animation sculptures de ballons	Prestataire



C. Services effectifs 2014

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

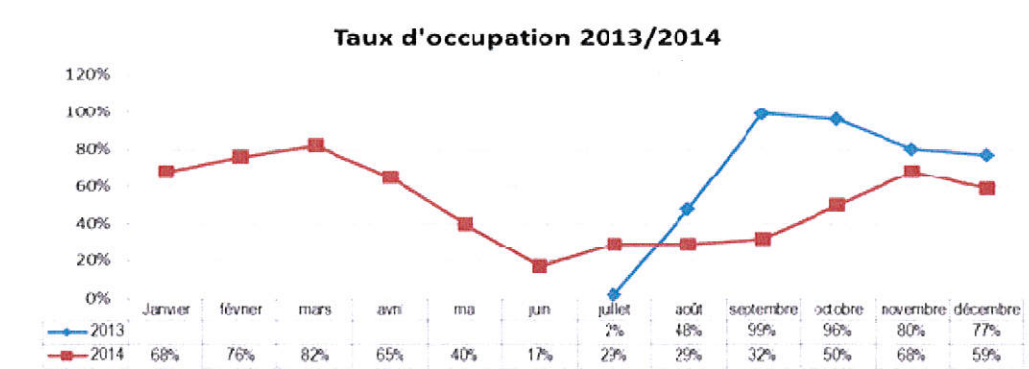
Chiffres au 31/12/2014

	2013 (du 01/07/13 au 31/12/13)	2014 Du 01/01/14 au 31/12/14
Nombre de caravanes	72	228
Nombre total de personnes accueillies	186	583
Nombre de familles accueillies	53	151
Taux d'occupation annuel (%)	68%	74%
Nombre moyen journalier de caravanes)	16	17
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52	41

Le taux d'occupation est de 73.76 % ce qui représente un excellent taux de fréquentation durant toute l'année 2014. Nous constatons une baisse sur la moyenne du temps de séjour.

Cela s'explique par le fait que les usagers ont le choix entre 2 aires d'accueil sur le territoire (aire d'accueil Le Réaltor, d'Aix en Provence) et la possibilité de changer ainsi de lieux de stationnement, ce qui leur permet de s'adapter au contexte économique (Rives Hautes : marchés de Trets, Rousset, Gardanne, Gréasque, Aubagne, Aix en Provence et le dans le Var, Saint Maximin...) (Le Réaltor : Aix en Provence, Vitrolles, Marignane, Marseille, Istres..)

Les familles reviennent avec plaisir sur l'aire d'accueil de « Rives Hautes ». Elles y apprécient le confort de l'équipement, ainsi que la qualité d'accueil de l'équipe en place.



2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

	2013 Du 01/07/13 au 31/12/13	2014 Du 01/01/14 au 31/12/14
Nombre de journées caravanes	2 831	6 197
Droits d'usage et Fluides encaissés	20 426 €	53 009 €

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la gestion de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE RIVES HAUTES

- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

	2013 (du 01/07/13 au 31/12/13)	2014 Du 01/01/14 au 31/12/14
Nombre de caravanes	72	228
Nombre de familles accueillies	53	151
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52	41
Dépassement des temps de séjour (en familles)	1	4
Nombre de procédures justice engagées	0	0

Sur les 4 familles en dépassement de temps de séjour, s'explique soit la date de sortie correspond à un dimanche ou jour férié (2 familles : 2 et 4j), soit sur une dérogation pour scolarité des enfants et leurs permettent de faire 1 trimestre entier (1 famille : 31j), soit dérogation pour hospitalisation (1 famille : 25j). Automatiquement, ce dépassement est déduit du prochain temps de séjour de l'année en cours.

Ces dérogations ont été acceptées avec l'accord de la CPA.

5. Services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille ; sur une base de revenus plancher à 1500€, soit

- 1 enfant/foyer :	1.38€	- 2 enfants/foyer :	1.31€
- 3 enfants/foyer :	1.23€	- + de 4 enfants/foyer :	1.16€

Pour les N.A.P (nouvelles activités périscolaires) 2014/2015 (mardi après-midi)

- 1 enfant/foyer :	1.56€	- 2 enfants/foyer :	1.32€
- 3 enfants/foyer :	1.08€	- + de 4 enfants/foyer :	0.84€

En matière d'encaissement de fonds publics, le gestionnaire de l'aire d'accueil « Rives Hautes » est sous la responsabilité du régisseur de la mairie de Fuveau, qui vient récupérer ces fonds pour le Trésor Public.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles

	2013 Du 01/07/13 au 31/12/13	2014 Du 01/01/14 au 31/12/14
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	72	343
Nombre de dossiers RSA	3	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	3	43

Une permanence sociale a été mise en place sur l'aire d'accueil « Rives Hautes » 1 fois par semaine, avec la gestionnaire sociale de l'aire d'accueil du Réaltor. Ce qui permet aux domiciliés du Réaltor, d'avoir un suivi également sur le site de Fuveau et pour les autres familles un suivi dans leurs démarches administratives (ex : CAF, RSI, Préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire...)

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire

	2013 Du 01/07/13 au 31/12/13	2014 Du 01/01/14 au 31/12/14
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	4	17
Elèves en primaire (Ecole primaire de la Barque)	13	32

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée avant l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le règlement intérieur et par conséquent à scolariser leur(s) enfant(s).

Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain. Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'aire d'accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Au niveau de la Santé et de sa prévention

Les Responsables PMI de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) de Gardanne nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

En termes de soins les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur le site du Réaltor. Des infirmières libérales de Fuveau se déplacent également à la demande des patients.

Au niveau de l'accès à la culture, à la découverte de son environnement, à la créativité et aux loisirs

Activités de Loisirs	2013 Du 01/07/13 au 31/12/13	2014 Du 01/01/14 au 31/12/14
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	65	231
Personnes en animation culture et découverte	0	124
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	0	4

Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants. Les activités menées permettent de sensibiliser les familles au respect des règles de vie d'un groupe et au respect d'autrui. La mise en place d'activités sur l'aire d'accueil de Rives Hautes est en grande partie prise en charge par des partenaires extérieurs.

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir, si besoin, conjointement sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

Une démarche participative des familles est développée de la part des adultes comme des enfants, ce qui démontre que le fait d'être de simple consommateur n'est pas une réalité dans le fonctionnement de cet équipement.

CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Fuveau/Meyreuil «Rives Hautes» a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil de la CPA et d'étendre son périmètre dans la cadre de la convention de DSP avec la communauté d'agglomération.

Les principales missions d'ALOTRA consistent à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil « Rives Hautes »
- Etablir le programme d'action prioritaire pour donner un sens et une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

Les nombreux témoignages de satisfaction des voyageurs séjournant Rives Hautes et la forte fréquentation de cette aire d'accueil, démontrent la pertinence du choix qualitatif fait par la CPA pour la construction de ce type d'équipement public.

L'animation globale déployée sur le site repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions. A cet effet, **une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec les services concernés de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.**

Au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage « Rives Hautes », en 2014, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

ANNEXE 3

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LE REALTOR ET RIVES HAUTES

➤ RAPPORTS D'ACTIVITES SYNTHETIQUES 2014

•

Rapport synthétique global 2014

DES AIRES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX EN PROVENCE LE REALTOR – RIVES HAUTES

DELEGATION SERVICE PUBLIC



Une aire d'accueil est un lieu destiné aux gens du voyage pour un séjour de durée variable et plafonnée.

La gestion de l'aire se définit par l'application stricto sensu de la délégation contractée, en application du Règlement Intérieur en vigueur, afin :

- D'assurer le bon fonctionnement au quotidien de l'aire,
- De répondre aux problématiques liées à la gestion technique et d'entretien de cet équipement,
- De veiller à la sécurité sur l'aire
- Et, enfin, d'assurer un accueil et une orientation des personnes.

En plus d'être un lieu d'accueil et de stationnement, l'aire d'accueil des gens du voyage est aussi un lieu de vie et de séjour d'une population qui a ses modes de vie et ses particularités. C'est à travers un projet local d'accueil et un mode de gestion adapté aux besoins et aux modes de vie que cet équipement est respecté.

	LE REALTOR	RIVES HAUTES
Lieu	Aix en Provence	Fuveau Meyreuil
Date d'ouverture au public	1 ^{er} juillet 1989	1 ^{er} juillet 2013
Type de gestion	DSP 2011-2017	DSP 2011-2017
Gestionnaire locatif et social	ALOTRA	ALOTRA
Date prise en gestion par le délégataire	1 ^{er} février 2004	15 avril 2013
Nombre de places	40	23
Nombre de mois de fonctionnement en 2014	12 mois	12 mois
Durée maximum de séjour	5 mois	5 mois
Coût du droit d'usage	5 € par caravane avec son véhicule tracteur 2,50 € par « petite » caravane (1 essieu et moins de 4 mètres) appartenant à la même personne que la caravane principale 1,50€ par véhicule supplémentaire 2,50 € (demi-tarif) pour les voyageurs de 60 ans et plus	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3.61€ le m3 (A prix coûtant) Electricité : 0.13€ le KWh (A prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30€ Dépôt de garantie : 100€
Public accueilli	Titulaire d'un titre de circulation	Titulaire d'un titre de circulation
Accueil du public	L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.	L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h à 12h. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.
Nombre de salariés permanents	5	2

AIRES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE CPA

	LE REALTOR				RIVES HAUTES		AIRES D'ACCUEIL CPA	
ANNEES	2011	2012	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Nbre de caravanes	239	263	236	252	72	228	308	480
Nbre total de personnes accueillies	687	736	679	571	186	583	865	1154
Nbre de familles accueillies	202	226	188	172	53	151	241	323
Nbre d'adultes	407	453	398	341	119	350	517	691
Nbre d'enfants	280	283	281	230	67	233	348	463
OCCUPATION								
Nbre de journées cravanes	9335	10905	10307	7471	2831	6197	13138	13668
Taux d'occupation annuelle	64%	75%	71%	51%	68%	74%	70%	59%
Nombre moyen journalier de caravanes	26	30	28	21	16	17	44	38
Durée moyenne du séjour/famille (en jours)	39	42	43	33	52	41	48	37
Dépassement de séjour (nombre de ménage)	0	0	2	1	1	4	3	5
Nombre de procédures engagées	0	0	1	0	0	0	1	0
GESTION FINANCIERE								
Budget total de l'aire (recettes)	267 971,00 €	301 614,00 €	344 298,00 €	280 753,00 €	73 906,00 €	141 376,00 €	418 204,00 €	422 129,00 €
Montant total de la participation de la CPA	87 080,00 €	89 301,00 €	91 388,00 €	93 439,00 €	34 360,00 €	49 596,00 €	125 748,00 €	143 035,00 €
Participation des usagers, Droit d'usage, Produits activités, Cotisations	41 451,00 €	48 470,00 €	42 442,00 €	33 658,00 €	20 426,00 €	53 009,00 €	62 868,00 €	86 667,00 €
Autres participations publiques	135 165,00 €	145 887,00 €	142 156,00 €	149 969,00 €	18 278,00 €	36 557,00 €	160 434,00 €	186 526,00 €
Dépenses réalisées (en €)	283 332,00 €	323 275,00 €	309 723,00 €	313 102,00 €	105 110,00 €	141 343,00 €	414 833,00 €	454 445,00 €
Montant des impayés	270,00 €	185,00 €	778,00 €	1 065,14 €	0,00 €	0,00 €	778,00 €	1 065,14 €
Coût total des charges (Eau, EDF, Téléphone) en €	51 905,00 €	58 970,00 €	58 753,00 €	42 099,00 €	21 334,00 €	53 815,00 €	80 093,00 €	95 914,00 €
Résultat de l'exercice	-15 361,00 €	-21 661,00 €	34 575,00 €	- 32 349,00 €	-31 204,00 €	33,00 €	3 371,00 €	- 32 316,00 €
ACTIVITES SOCIALES								
Nbre de familles domiciliées sur le site	78	74	79	79	0	0	79	79
Nbre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale...)	2520	2153	1228	1346	72	343	1300	1689
Nbre de dossiers RSA	62	79	79	79	3	0	82	79
Nbre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	2520	2355	2397	1856	3	43	2400	1899
Nbre d'enfants scolarisés en établissement	123	135	117	143	17	49	134	192
Nbre d'enfants inscrits au CNED par le gestionnaire	10	16	4	7	0	0	4	7
Elèves en soutien scolaire	130	101	127	115	0	0	127	115
Nombre de personnes inscrites dans une démarche de soins ou de bien être	397	13	23	27	0	0	23	27
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine,couture...)	34	43	67	86	0	4	67	90
Personnes en animation culture et découverte	447	383	148	217	0	124	148	341
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	451	1396	549	387	65	231	614	618

ANNEXE 4

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE TERRAIN DE GRANDS PASSAGES

- **RAPPORTS D'ACTIVITES SYNTHETIQUES 2014**

GESTION DU TERRAIN DE GRANDS PASSAGES DESTINE A L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX EN PROVENCE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2014

	TERRAIN GRANDS PASSAGES CPA
Lieu	Aix en Provence
Type de gestion	Délégation de Service Public
Gestionnaire	ALOTRA
Participation de la CPA	3 000 € / Groupe
Capacité d'accueil	50 à 150 caravanes
Période de fonctionnement	Du 15 mai au 31 août inclus.
Conditions et modalités d'accès	• Demande d'accueil 60 jours avant la date souhaitée de l'arrivée avec confirmation d'arrivée par courrier dans les 48h • Signature d'une convention d'occupation temporaire et de son règlement intérieur par le représentant du groupe gens du voyage • Vérification des pièces administratives et du nombre effectif de caravanes • Versement du dépôt de garantie de 1 000 €, • Prépaiement du droit d'usage, • L'installation des caravanes et de leur véhicule tracteur, • L'établissement de l'état des lieux d'entrée, • Explications et informations à fournir quant au bon déroulement du séjour.
Enumération des prestations	• Accès aux fluides (eau et électricité), sanitaires et containers • Zone de 4 hectares clôturée
Coût du séjour pour les usagers	Droits d'usage : 1 600 € pour 14 jours / groupe Fluides facturés au réel de leurs consommations après relevés contradictoires sur les compteurs eau et électricité.
Nombre de salariés (personnel mutualisé des Aires d'Accueil permanentes)	• 1 Gestionnaire Locatif, • 1 Coordinatrice, • 1 Agent de maintenance

Les réservations programmées pour 2014	<u>Groupe 1</u> : Prise de contact du pasteur MAYER pour un séjour de 120 caravanes, du 18 mai au 25 mai 2014 – Pas de suite donnée <u>Groupe 2</u> : Réservation du pasteur MICHELET (entre 100 et 150 caravanes) pour la période du lundi 26 mai au mardi 10 juin 2014 – Pas de suite donnée pour les raisons suivantes : • 1^{er} demande 25/05/2014 au 01/06/2014 : refusé non ouverture le dimanche. • 2^{ème} demande pour 100 caravanes du 26/05/2014 au 10/06/2014 : Le pasteur a refusé pour terrain goudronné. • D'autre part, entre la première et la deuxième demande le nombre de caravane a dépassé les 150. <u>Groupe 3</u> : Mr LAMBERT pour un séjour de 100 caravanes du 1^{er} au 8 juin 2014. Pas de suite donnée car pas de possibilité de rentrer et de sortir le dimanche. <u>Groupe 4</u> : Mr WINTERSTEIN Franck (pasteur), n'a pas donné suite à sa demande de réservation du 22 juin au 06 juillet 2014, celui décline son installation au Réaltor. Cependant, il avait annoncé un groupe de 200 caravanes, ce qui était au-dessus du nombre de notre capacité d'accueil sur le terrain de grand passage d'Aix en Provence (150 caravanes maxi) <u>Groupe 5</u> : Mrs ESPADE et HERLEMANN n'ont pas donné suite à leur demande séjour du 15 au 22 juin 2014, de 80 caravanes.
Analyse des demandes de séjour restées sans suite	• 5 groupes sur 5 accepteront de modifier leurs dates d'arrivée du fait de la non ouverture du terrain le dimanche, • 1 groupe sur 5 a été refusé pour le nombre important de caravanes annoncé. • 1 groupe sur 5 était déterminé à venir tout de même le dimanche. Les administrations informées ont pris leurs précautions, • 4 groupes sur 5 trouvent le site pas attractif (pas d'herbe, trop de soleil...), • 4 groupes sur 5 trouvent la tarification trop élevée,
Conclusion	- Aucun groupe n'a utilisé cet Equipement Public pour la saison 2014. - Malgré la mobilisation et l'implication de tous, le terrain a fait l'objet de nombreuses critiques et à généré une occupation illicite par effraction. - Arrivée le 9 septembre de 200 caravanes entrées en effraction sur le terrain de grands passages fermé depuis le 31 août 2014. - Cette occupation est encore effective en juin 2015.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Gens du voyage - Rapports du délégataire de la Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage de la CPA pour l'année 2014

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUL. 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

L'AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE D'AIX-EN-PROVENCE LE REALTOR



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE.....	5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2014.....	7
A. Régime financier et des biens	7
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	7
2. Méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus.....	9
3. État des variations du patrimoine immobilier.....	9
4. Situation des biens et immobilisation	9
5. Suivi du programme contractuel d'investissement	9
6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés	9
7. Inventaire des biens désignés au contrat.....	9
8. Engagements à incidences financières.....	10
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	10
B. Personnel et entretien	10
1. Effectifs du délégataire	10
2. Travaux réalisés en 2014, prévus en 2015	12
3. Autres travaux réalisés concédant/ALOTRA en 2014.....	15
4. Adaptations à envisager en 2015	16
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	16
A. Action de gestion	16
1. Moyens techniques	16
2. Services effectifs	19
B. Animations et actions socio-éducatives.....	26
1. Accueil et du suivi des familles.....	27
2. Scolarisation et soutien scolaire.....	31
3. Santé et prévention.....	33
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement	34
5. Activités de loisirs.....	35
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE	37
A. Tarification	37
1. Le droit d'usage.....	37
2. Perception du droit	37
3. Tarification cantine scolaire	38
4. Consommations et coûts des fluides	38
B. Les subventions	39
C. Rappel de faits de l'année 2014.....	40
VI. CONCLUSION	41
VII. ANNEXES	41

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gère essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2014, ALOTRA gère :

- huit résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- Huit aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - « Le Réaltor » (Aix en Provence) et « Hautes Rives » (Fuveau/Meyreuil) pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence,
 - « Le Bargemont » pour la commune de Martigues,
 - « L'Isle sur la Sorgue » pour la commune de l'Isle sur la Sorgue,
 - « Les Isnards » pour la commune de Digne-les-Bains,
 - « Brignoles » pour la Communauté de Communes du Comté de Provence
 - « Arles » pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
 - « Salon La garenne » pour le SIVU des communes de Lançon de Provence, Pélissane et Salon de Provence
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix-en-Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERELIA depuis le 20 février 2005.
- Mission d'expertise/accompagnement de bailleurs de sites sensibles pour le compte de :
 - « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1^{er} septembre 2011, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant la cité Renaude/Hérodote à Marseille.
 - « Nouveau logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2012 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du FEDER et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 4600 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en janvier 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage « Le Réaltor ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1^{er} février 2004.

Au 1^{er} janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage LE REALTOR pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les sept années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017.

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'aire d'accueil « Le Réaltor » pour l'année 2014.



Ecole maternelle Tikno Niglo



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage d'Aix en Provence LE REALTOR

Adresse de la structure

Plateau de l'Arbois

13090 Aix en Provence

Tel 04.42.69.12.42 GL ¹Tel 04.42.69.18.53 GS²

Fax 04.42.69.28.45

Mail : glrealtor.alotra@wanadoo.fr

L'environnement du site :

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelle de terrain n° 196 section LB d'une superficie d'environ 1 hectare
- Au centre ville : 20 km d'Aix en Provence
- Aux transports : Navettes entre la Gare TGV et Aix et Marignane.
- Aux zones d'emploi : Plutôt vers Marignane et Vitrolles
- Aux commerces et équipements collectifs : Vers Vitrolles et Cabriès.

b) Environnement immédiat du site :

- Proche de la gare d'AIX TGV
- Proche d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
- Proche d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...).
- Proche du réservoir du Réaltor qui approvisionne en eau potable l'agglomération de Marseille.

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 103m² comprenant 1 salle d'animation, 2 bureaux, 1 accueil, 1 salle PMI et des sanitaires
- 2 bâtiments sanitaires d'une surface de 80m² composés de 16 WC, 8 douches et lavoirs attenants
- 1 logement de fonction de type mobile home meublé de 34 m² avec terrasse de 15m² environ
- 1 école maternelle meublée de 124 m² environ
- 1 local poubelle
- 1 espace Tri sélectif
- 1 espace Collecte des encombrants

Au titre des biens et équipements

- 7 conteneurs poubelles
- 10 bornes de raccordement en fluides
- 3 lampadaires sur mât
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties
- 1 terrain d'évolution

¹ Gestion Locative

² Gestion Sociale

Descriptif de l'aire d'accueil

L'accueil prévu sur cette aire est de 40 places-caravanes de 75m² chacune.

Le terrain est équipé de sanitaires collectifs (WC, douches) et de 10 bornes comportant chacune 4 prises d'eau et 4 prises de courant.

L'entrée principale de l'aire d'accueil « le Réaltor » se fait depuis la RD9, puis par la route du jas de Maroc.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par la ville d'Aix en Provence, l'aire de stationnement est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989. La ville d'Aix en Provence transfère l'aire d'accueil à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001.

ALOTRA gère et anime cette structure par voie de convention avec la CAPA, depuis le 1^{er} février 2004.

Par délibération du 25 juin 2004, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur le principe de la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage.

ALOTRA obtient la délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009, puis une prolongation de délégation du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2010.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour :

L'accueil des caravanes est assuré du

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi. Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme responsable de gestion :

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél. : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Son Président : Henri RIEU

Son Directeur général : Marc JEANJEAN

Organisme chargé des missions sociales :

ALOTRA a obtenu pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, un agrément centre social pour l'aire d'accueil des gens du voyage « le Réaltor » ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement jusqu'en août 2015.

Selon les disponibilités, 80 familles peuvent bénéficier d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil.

III. LES DONNEES COMPTABLES 2014

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	DEPENSES	CR 2013	CR 2014	2014 VS 2013	Observations
60	ACHATS	72 167,00	53 577,57	-26%	
	Achats non stockés (eau, électricité...)	56 414,00	37 300,18	-34%	Diminution du taux d'occupation , et suivi des fluides sur site
	Achats non stockés (fioul, gaz...)	2 057,00	1 991,64	-3%	
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 502,00	2 510,12	-28%	Achats maîtrisés
	Fournitures administratives / animation	9 711,00	11 148,06	15%	
	Autres fournitures	483,00	627,57	30%	
61	SERVICES EXTERIEURS	14 685,00	7 982,54	-46%	
	Sous-traitance générale	301,00		-100%	
	Locations mobilières et immobilières	1 729,00	1 527,78	88%	Location photocopieur
	Entretien et réparation	10 206,00	4 021,02	-61%	Reparations effectuées par les salariés
	Assurances	1 669,00	1 614,86	-3%	
	Documentation	336,00	305,88	-9%	
	Divers	444,00	513,00	16%	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6 261,00	9 134,52	46%	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 212,00	1 440,00	-35%	diminution des prestataires extérieurs
	Publicité, Publications	42,00	180,00	329%	
	Déplacements, missions et réceptions	865,00	2 041,91	136%	Imputation du poste de coordinatrice
	Frais postaux et de télécommunication	2 713,00	4 971,87	83%	Imputation du poste de coordinatrice
	Services bancaires	369,00	485,74	32%	
	Divers	60,00	15,00	-75%	
63	IMPOTS ET TAXES	11 901,00	15 104,58	27%	
	Impôts et taxes sur rémunérations	11 901,00	13 276,58	12%	
	Autres impôts et taxes		1 828,00		redevance annuelle CPA (1828€)
64	CHARGES DE PERSONNEL	169 101,00	190 049,05	12%	
	Rémunérations du personnel	120 384,00	130 633,99	9%	Imputation du poste de coordinatrice
	Charges sociales	48 717,00	59 415,06	22%	
	Autres charges de personnel				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 448,00	29 270,69		
	Frais de siège	23 958,00	25 061,26	5%	
	creances irrécouvrables	0,00	1 261,00		
	Divers	6 490,00	2 948,43	-55%	
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	1 628,00		Intéressement CPA 2013
	Intérêts des emprunts				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	180,00	290,00	61%	
68	DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS,	4 977,00	6 064,48	22%	
	Dotation aux amortissements	5 049,00	4 813,32	-5%	Véhicule de service
	Dotation aux provisions	-72,00	1 251,16	-1838%	
	Dotation pour réserve de trésorerie				
	TOTAL DES CHARGES	309 720,00	313 101,43	1%	

b. Recettes et évolution

RECETTES	CR 2013	CR 2014	2014 VS 2013	Observation
70 PRESTATIONS DE SERVICES	42 442 €	33 658 €	-21%	
Prestations d'hébergement	41 895 €	32 027 €	-24%	Baisse du taux occupation
Produits annexes	547 €	1 631 €	198%	dont cotisation adhérents (1460€)
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	233 544 €	243 409 €	4%	
ETAT (droit commun service à préc	63 576 €	63 577 €	0%	
AGAA Aires GDV	63 576 €	63 577 €	0%	pas de revalorisation annuelle
COLLECTIVITES TERRITORIALES	104 021 €	107 713 €	4%	
Département CG	7 633 €	9 274 €	21%	un projet financé (1500€)
CPA	91 388 €	93 439 €	2%	Selon convention
CEJ	5 000 €	5 000 €	0%	pas de revalorisation annuelle
ORGANISMES SEMI-PUBLICS	65 947 €	72 119 €	9%	
CAF Aires GDV	5 995 €	5 995 €	0%	pas de revalorisation annuelle
CNAF Fonctionnement	59 952 €	66 124 €	10%	revalorisation
75 PRODUITS DIVERS DE GESTION	5 €	606 €	12020%	Régularisation diverses
76 PRODUITS FINANCIERS	- €	- €		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 037 €	- €	-100%	
Produits divers sur opérations de gest	50 037 €		-100%	
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS	17 000 €	1 126 €	-93%	
79 TRANSFERT DE CHARGES	1 269 €	1 954 €	54%	Avantage en nature + IJSS
TOTAL DES PRODUITS	344 297 €	280 753 €	-18%	

Commentaires

RESULTAT GLOBAL	2013	2014	2014 vs 2013
recettes d'exploitation –dépenses d'exploitation	+34 575	-32 349 €	-93 %

Ce résultat s'explique de la manière suivante :

- Le taux d'occupation 2014 est de 51%, ce qui est faible par rapport à 2013 (71%) Nous constatons également que la durée moyenne de séjour a baissé de 10 jours par rapport à 2013.
- De nombreuses familles ont alterné leurs séjours sur le territoire, en s'installant sur l'aire d'accueil de Fuveau.
- Il y a aussi des voyageurs qui ont opté pour un séjour illicite sur le terrain de grands passages, à proximité de l'aire d'accueil du Réaltor
- L'utilisation des compétences des collaborateurs des autres sites nous a permis d'éviter une augmentation du poste Entretien et réparation. Le coût du poste de la coordinatrice a été imputé à hauteur de 30 % sur le budget du Réaltor.
- Le résultat bénéficiaire de 2013 s'explique par une participation exceptionnelle de la CPA obtenue pour des frais liés au squat des Roms en 2012.

- La consommation d'eau et d'électricité a fortement diminué en 2014 en raison du faible taux d'occupation et d'une gestion mieux maîtrisée des fluides (pas de piratage du tableau électrique).

2. Méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2983 € réparties Cotisation répartie en fonction de la masse salariale. Montant 513.00 € pour Le Réaltor

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire du Réaltor	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :

Un véhicule utilitaire Peugeot Partner
2 ordinateurs fixes équipés
1 ordinateur portable équipé

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :
Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.
5 ans pour les ordinateurs fixes
7 ans pour le véhicule.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

L'arrivée imminente du REALTOR 2 nouvelle aire d'accueil, ne nous permet pas d'étudier des grosses dépenses liées à la modernisation du site.

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse
- Ordinateurs
- Imprimantes
- Outillage

Bien de reprise par la CPA :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - Annexe 18 de la DSP)
- Le véhicule Peugeot Partner (Cf. annexe 19 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. Personnel et entretien**1. Effectifs du délégataire**

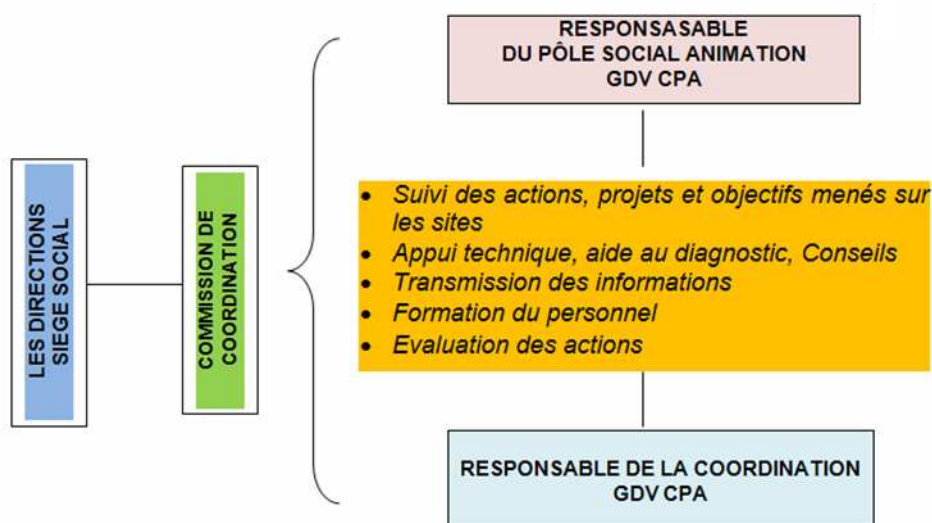
Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Noms	Statuts	Qualification	Période exercée en 2014
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locatif	Hafid BENAMAR-AISSA	CDI	Niveau BTS	Du 01 /01/14 au 31/12/14
Responsable Pôle Social et Animation	Fatiha ALI SOUDJA	CDI	DEJEPS	Du 01 /01/14 au 31/12/14
Gestionnaire sociale	Julie ZOZI	CDI	Conseillère Economique Sociale et Familiale	Du 01/01/14 au 30/01/14 Du 01/09/14 au 31/12/14
	Camille CANTAT	CDD remplacement	Assistante Sociale	Du 27/03/14 au 31/08/14
Poste 2 / 1 ETP				
Agent d'entretien et de maintenance /Astreintes	Michel MEYER PASCAL HUY	CDI	sans	Du 01/01/2014 au 31/12/2014

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** sont mises en place avec l'équipe RIVES HAUTES, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'aire en juillet 2013.

Une mission de coordination prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil CPA,
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites CPA,
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation.



La responsable du Pôle Social et Animation de l'aire d'accueil assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

La gestionnaire sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'aire d'accueil Rives Hautes en les accueillant directement au bureau de l'aire d'accueil Le Réaltor et en assurant une permanence hebdomadaire sur FUYEAU. Nous noterons que la plupart des familles ayant séjourné ou séjournant sur l'aire d'accueil Rives Hautes est domiciliée administrativement sur l'aire d'accueil Le Réaltor.

Le gestionnaire d'aire d'accueil des Gens du voyage effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du règlement intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- entretenir l'aire d'accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

L'agent d'entretien et de maintenance

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique..)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc..)
- Assure un service de proximité avec les résidents

Les astreintes téléphoniques sont assurées par un agent d'astreinte le week-end et l'agent d'entretien en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En 2014, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Une formation en interne **sur l'analyse des pratiques** a été suivie par la responsable du Pôle Social Animation, la gestionnaire sociale et le gestionnaire locatif (septembre à décembre 2014, et poursuite en 2015).
- Une formation en **habilitation électrique** a été suivie par l'agent d'entretien et de maintenance (juin 2014)
- Une **formation en Management** d'équipe a été suivie par le gestionnaire locatif (avril 2014)

2. Travaux réalisés en 2014, prévus en 2015

			2014			2015		
<i>Types de travaux</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Dates de réalisation</i>	<i>Entretien courant</i>	<i>Renouvellement réalisé</i>	<i>Modernisation</i>	<i>A entretenir</i>	<i>A renouveler</i>	<i>A moderniser</i>
Nettoyages								
Nettoyage et désinfection des sanitaires collectifs	3 fois par jour	365 jours par an	X				X	
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois /jour	X				X	
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/ jour	X				X	
Nettoyage des abords de l'aire, dans un périmètre de 50 mètres à l'extérieur des limites	quotidien	Tous les jours	X				X	
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X				X	
Nettoyage quotidien de l'aire d'accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	Janvier, juillet, décembre 2014		X			X	
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Création d'un écoulement 9ml en pvc des eaux pluviales côté RD9	X			X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	1 fois par semaine		X			X	
Entretien des fosses septiques et des bacs à graisse	2 fois/an	Juin et décembre 2014		X			X	

			2014			2015		
<i>Types de travaux</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Dates de réalisation</i>	<i>Entretien courant</i>	<i>Renouvellement réalisé</i>	<i>Modernisation</i>	<i>A entretenir</i>	<i>A renouveler</i>	<i>A moderniser</i>
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	Août 2014	X				X	
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Août 2014	X				X	
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Août 2014		X			X	
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Septembre 2014		X				X
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Septembre 2014	X					X
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	1 fois par an	Néant						X
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	1 fois par an	Décembre 2013	X					X
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Néant						X
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Néant						X
Création d'un muret de rétention de terre (tout le long du caniveau gauche du terrain)	Selon besoins	Néant						X
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Néant						X
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	2 fois /an 8 robinets d'alimentation caravanes en 2014		X			X	
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Réparation des receveurs de bornes et du flotteur de cuve d'alimentation		X			X	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant						X

			2014			2015		
<i>Types de travaux</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Dates de réalisation</i>	<i>Entretien courant</i>	<i>Renouvellement réalisé</i>	<i>Modernisation</i>	<i>A entretenir</i>	<i>A renouveler</i>	<i>A moderniser</i>
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Remplacement de 8 prises électriques, de 3 hublots sanitaires, vérification ventilation mécanique	X			X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Néant					X	
Remplacement des consommables	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Contrôle des installations électriques	1 fois par an	Qualiconsult le 05/05/2014		X			X	
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	1 fois / an		X			X	
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	1 fois / an		X			X	
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	D'avril à juillet 2014	X				X	
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Réparation porte local poubelle		X				X
Changement de vitrerie	Selon besoins	Remplacement de 3 vitres sanitaires		X			X	
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Rebouchage des nids de poule	X			X		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	2 fois /an		X				
Entretiens et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Néant en 2014		X			X	
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Néant en 2014					X	

			2014			2015		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Néant	X			X		
Entretien du mobil home du gardien	Selon besoins	Néant	X				X	
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Neuf				X		

3. Autres travaux réalisés par la CPA et ALOTRA en 2014

Travaux réalisés par la CPA	Travaux réalisés par ALOTRA
- Voie de passage en béton accès RD9/AIRE. - Création dalle pour espace encombrants	<u>Juin/Décembre</u> nettoyage fosses septiques <u>août</u> rénovation d'une partie de la toiture endommagée bloc sanitaire 1 <u>Aout</u>, remplacement de tuiles cassées <u>Septembre</u>: Peinture extérieure de toutes les façades (bureau, bloc sanitaire 1 et 2) <u>Septembre</u>: Peinture de toutes les portes des blocs sanitaires et bureau d'entrée <u>Septembre</u> Peinture intérieure (murs et plafonds) des blocs sanitaires 1 et 2 <u>Septembre</u> peinture des bornes caravanes et poteaux du site <u>Aout</u> Réfection de 9 portes (soudure réparation, scellement, réparation serrure, Traitement antirouille des portes sanitaires et peinture) <u>Aout</u> réfection totale de la douche handicapé (ponçage des murs et plafonds, déshumidification de la pièce, et peinture). <u>Juin/ septembre/ décembre</u> Refixation de poteaux (entrée, sortie pompier, accès garrigue) <u>Décembre</u> : Coulage de plots pour auvent <u>Décembre</u> nettoyage complet du terrain, évacuation des graviers, et nettoyage des limitations caravanes. <u>PLOMBERIE</u> - Changement de 8 robinets - Changement de vanne du réseau d'alimentation d'eau de remplissage des toilettes - Réparation du réseau électrique du bloc sanitaire 1 - Réparation des receveurs de bornes les plus dégradées - Réparation flotteur de cuve d'alimentation - Création d'un écoulement 9ml en pvc des eaux pluviales coté RD9 <u>ELECTRICITE</u> - Remplacement de 8 prises électriques d'alimentation caravane - Changement de 3 hublots des blocs sanitaires - Vérification de la ventilation mécanique <u>DIVERS</u> - Changement de trois vitres blocs sanitaire - Réparation porte local poubelle - Rebouchage nids de poule 2m² d'enrobé à froid

4. Adaptations à envisager en 2015

Travaux à envisager	Commentaires
Réfection de certaines places très dégradées	En 2015, ALOTRA assurera l'entretien courant du site. Les travaux importants ne seront pas réalisés compte tenu de l'ouverture prochaine du site Le Réaltor 2 (démarrage des travaux en juin 2015).

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	05/05/2014	QUALICONSLT
Extincteurs	29/07/2014	ADI
Eau	juin 2014	Ville d'Aix en Provence
CPA Direction des risques	07/11/2013	Communauté du pays d'Aix

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnels	01/01/2014 AU 31/12/2014	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSLT
Contrôle des extincteurs	ADI
Travaux électriques	ECB
Direction des risques bâtiments	Communauté du Pays d'Aix
Fosses septiques	VILAR GILBERT
Désinsectisation	SUD HYGIENE
Plomberie	SUD ART
Serrurerie	ABC Dépannage
Papeterie	LYRECO/BRUNEAU
Produits entretien	FOUQUES CHIMIE



b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Communauté du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	La CPA est le déléguant.
Communauté du Pays d'Aix direction des Sports	Institutionnel	Coordination avec les associations sportives	L'accès au sport pour nos publics : clubs de haut niveau et associations sportives du territoire proposent des interventions sportives sur notre site ou des sorties	ALOTRA est inscrit au dispositif PRODAS
Caisse d'Allocations Familiales	Institutionnel	Coordination	Agrément centre social	Nouvel agrément 2015-2017
Ville d'Aix en Provence Direction Jeunesse Contrat Enfance Jeunesse	Institutionnel	Coordination Partenariat financier	Régie de recettes pour la caisse des écoles Convention de mise à disposition des locaux scolaires pour les activités périscolaires Accompagnement et soutien technique dans les projets ponctuels	Conventions signées
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	
Pôle insertion du Conseil Général 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Centre Communal D'action sociale ville d'Aix en Provence	Institutionnel	Partenariat social	Aide sociale	
DRJSCS	Institutionnel	Cadre Réglementaire	Agrément Accueil Collectif pour Mineurs (ALSH) Soutien technique Contrôle	Attestation annuelle
Service Culture de la Ville d'Aix	Institutionnel	Partenariat culturel	Projet Carnaval avec la ville : mise à disposition d'un transport	
Atelier Jasmin	Associatif	Partenariat social	Mise en place d'Ateliers couture avec les femmes pour le carnaval d'Aix en Provence	
Directeur de l'Ecole Maternelle Tikno Niglo	Institutionnel	Coordination/ actions socioéducatives	Favoriser la scolarisation en maternelle Projets d'activités communs (atelier cuisine, santé, fête de l'école...)	Ecole maternelle présente sur le site <i>Convention signée</i>

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Bibliothèque Méjanes	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Action culturelle : ateliers de lecture de rue Prêt d'ouvrages	Partenariat qui contribue à développer notre action autour de la scolarité et de l'accès à la culture
Police Municipale cellule Prévention routière / Bureau Information jeunesse	Institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Action santé prévention : ateliers de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre de l'ACM	
Pompiers sans Frontières	Associatif	Réalisations d'actions de prévention	Sessions d'initiation aux gestes de premiers secours, ateliers de prévention des accidents de la vie courante.	Prestataire
Tremplin de prév'	Associatif	Réalisation actions de prévention	Tenue d'un stand information sur risques liés au tabac, alcool ...	
UFSBD	Associatif	Réalisation action de prévention	Tenue d'un stand d'information et du dépistage bucco-dentaire	
Diabaix	Associatif	Réalisation action prévention	Tenue d'un stand d'information et dépistage	
Ligue contre le cancer	Associatif	Réalisation d'action de prévention	Tenue stand d'information	
Culture du cœur 13	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	sorties cinéma, visite de musées concerts...	Convention signée
Service éducatif du Festival d'Art lyrique Aix en Provence	Associatif	Réalisation d'actions artistiques et culturelles	Ateliers de sensibilisation à l'opéra, rencontre en musique auprès de nos publics	
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Action culturelle : « Les Uns les autres » Le temps des uns, le temps des autres Atelier de dessin, photo et vidéo	Prestataire
Ludothèque Le cerf volant	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire
Activ Horizon ; Association Sport Santé Pour Tous	Associatif	Réalisation d'actions sportives	Ateliers sportifs : ultimate, sport d'opposition, collectifs...	Prestataires
Les petits débrouillards	Associatif	Réalisation d'ateliers	Ateliers scientifique, univers, astronomie	

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
L'épicerie du coing	Associatif	Réalisation d'actions sensibilisation au Développement durable	Fourniture d'aliments bio, ateliers cuisine	Prestataires
Marianne Sonnet Icard	Diététicienne Nutritionniste	Réalisation d'ateliers nutrition	sensibilisation à l'hygiène alimentaire : ateliers cuisine	Prestataire
CLUB Numeric	Associatif	Réalisation actions concrètes	Fourniture de matériel informatique complet : 6 ordinateurs	Convention signée
Enfant demain et Rotary Club	Associatif	Réalisation actions concrètes	Don de jouets neufs pour le Noël des enfants du site	

c. Agréments

Agréments	Institutions	dates
Centre social	CAF 13	01/01/2015 au 31/12/2018
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Accueil Collectif pour Mineurs)	Direction Régionale Jeunesse et Sport Cohésion Sociale	26/08/2014 au 03/09/2015 Renouvellement jusqu'au 31/08/2015
Domiciliation RSA	Préfecture et DDCS	15/10/2012 au 15/10/2015
Accès professionnel par internet	CAF Professionnel 13	Depuis 05/03/2009

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'aire d'accueil

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres du 01/01/2014 au 31/12/2014 :

	2011	2012	2013	2014
Nombre de caravanes	239	263	236	252
Nombre total de personnes accueillies	687	736	679	571
Nombre de familles accueillies	202	226	188	172
Taux d'occupation annuel (%)	64%	75%	71%	51%
Nombre moyen journalier de caravanes	26	30	28	21
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43	33

Commentaires :

Le taux d'occupation est de 51,17%, une diminution de près de 20% par rapport à l'année 2013.

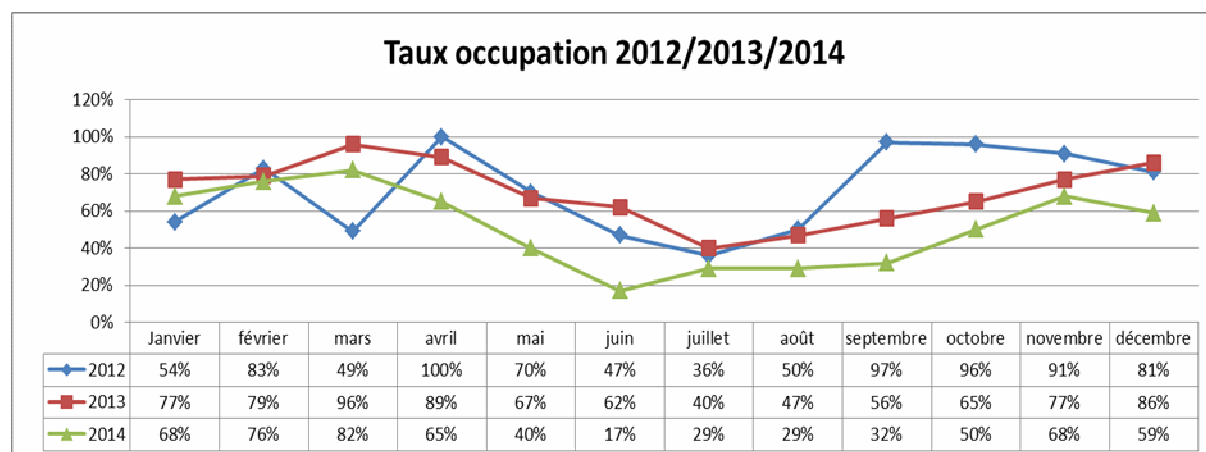
Nous constatons également que la durée moyenne de séjour a baissé de 10 jours par rapport à 2013.

De nombreuses familles ont alterné leurs séjours sur le territoire, en s'installant sur l'aire d'accueil de Fuveau.

Il y a aussi des voyageurs qui ont opté pour un séjour illicite sur le terrain de grands passages, à proximité de l'aire d'accueil Le Réaltor.

Par ailleurs, les familles se plaignent de l'état du terrain qui n'est plus goudronné sur certains emplacements, les familles décident donc d'abrèger leurs séjours.

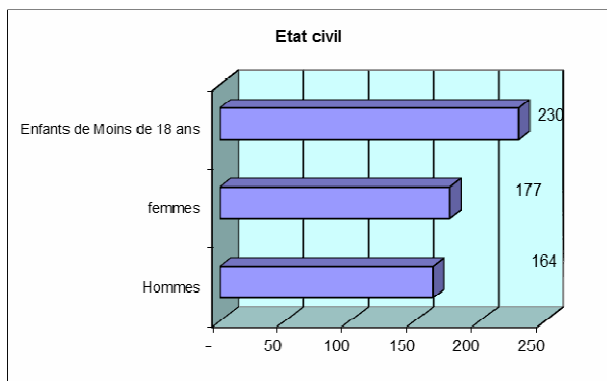
Enfin, la diminution de l'activité économique des voyageurs dans le secteur est aussi un facteur explicatif.



2014	Nbre nuitées réelles	TOC
JANVIER	844	68,06%
FEVRIER	856	76,43%
MARS	1014	81,77%
AVRIL	783	65,25%
MAI	495	39,92%
JUIN	209	17,42%
JUILLET	357	28,79%
AOÛT	357	28,79%
SEPTEMBRE	385	32,08%
OCTOBRE	624	50,32%
NOVEMBRE	822	68,50%
DECEMBRE	725	58,47%
Total	7 471	51,17%

Etat civil

	2011	2012	2013	2014
Hommes	189	213	199	164
Femmes	218	240	199	177
Enfants de moins de 18 ans	280	283	281	230
Nombre d'adultes	407	453	398	341



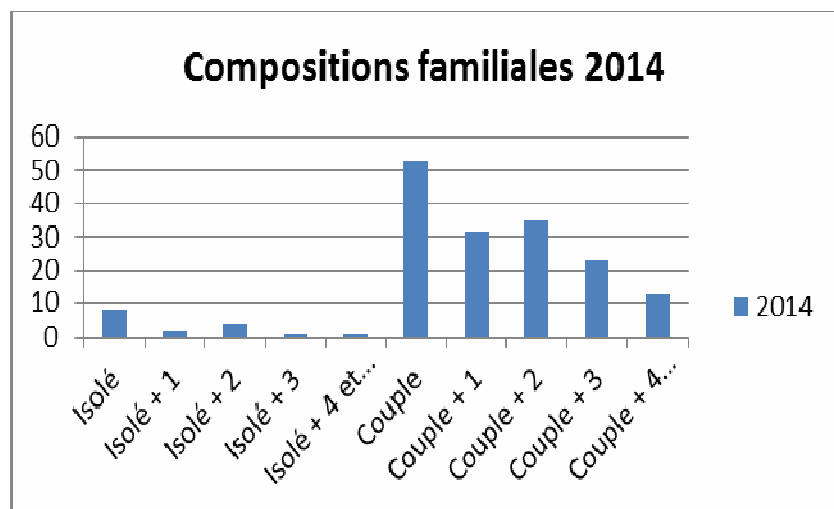
Observations :

Globalement tous les sexes sont affectés par une diminution de fréquentation du site. Cependant nous pouvons constater un nombre plus important de personnes pour un taux d'occupation plus faible.

Il est à noter une baisse de 17% des adultes fréquentant l'aire par rapport à 2013

Composition des ménages

	2011	2012	2013	2014
Isolé	16	22	10	8
Isolé + 1	6	5	4	2
Isolé + 2	5	6	5	4
Isolé + 3	2	2	0	1
Isolé + 4 et plus	0	2	1	1
Couple	42	47	35	53
Couple + 1	38	41	38	32
Couple + 2	49	63	47	35
Couple + 3	30	29	31	23
Couple + 4 et plus	14	9	17	13



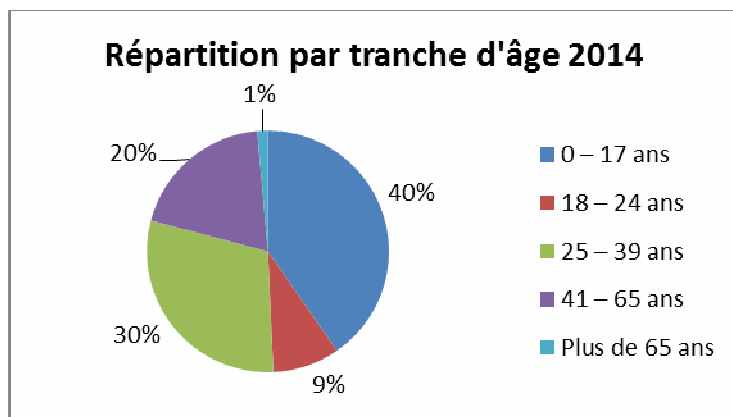
Observations :

Les personnes isolées semblent désertier l'aire, Nous passons de 22 personnes isolées en 2012 à 8 personnes isolées en 2014.

A l'inverse la fréquentation du site par les couples sans enfant est en augmentation. Les couples possédant des enfants suivent la courbe du taux d'occupation.

Age des usagers

	2011	2012	2013	2014
0 – 17 ans	280	283	281	230
18 – 24 ans	61	84	78	52
25 – 39 ans	179	163	148	170
41 – 65 ans	139	170	145	111
Plus de 65 ans	28	36	27	8

Commentaire :

La moitié du public accueilli est constituée d'enfants.

Contrairement aux autres catégories d'âge et au taux d'occupation les 25-39 ans fréquentent de plus en plus le site.

Les autres tranches d'âges suivent la courbe du taux d'occupation, les personnes âgées malgré un tarif seniors marquent une diminution importante de 60 %.

Caractéristiques socio-économiques

L'activité économique d'une partie des gens du voyage généralement non-salariée, est soumise à d'importants aléas.

Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché mais aussi une vulnérabilité face à une concurrence accrue.

Les difficultés sont multiples : la disparition de bon nombre de leurs métiers, la forte concurrence (recyclage des métaux soumis aux valeurs du marché), durcissement de l'attribution des places sur les marchés fragilisent leur activité économique.

Ils font face également à des difficultés en matière d'insertion économique. Des cas de discriminations directes à l'embauche ou à l'acquisition de marché sont fréquents. L'illettrisme et l'absence de diplôme peuvent en partie l'expliquer.

La faible activité économique de nombreux gens du voyage conduit à une précarité plus importante.

b. AccueilDéfinition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un adhérent est une famille qui adhère aux activités de cet équipement.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2011	2012	2013	2014
Nombre d'usagers	647	747	1110	1346
Nombre d'adhérents	80	80	80	80
Nombre participants*	2520	1930	871	878

** Le nombre de participants est étroitement lié aux types d'animations que nous proposons au cours de l'année et qui entraîne la participation d'un public plus ou moins important. En 2011, le travail autour du DVD « Habiter par le voyage » et de sa diffusion en plusieurs lieux, tout comme la représentation du spectacle GADJI en 2012 sont caractéristiques de la forte participation des familles. L'annulation du carnaval d'Aix en Provence en 2012, notre non-participation à celui de 2013 (faute d'une équipe stabilisée) et la proposition d'activités socioéducatives en petits groupes en 2013 expliquent en grande partie la baisse du nombre de participants entre 2012 et 2013. En 2014, la baisse de fréquentation a confirmé cette tendance sur ce site. Mais si nous additionnons ce chiffre (878) à celui de Fuveau (434), nous pouvons constater une augmentation certaine de participants, sur le territoire de la CPA.*

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'aire d'accueil du Réaltor était jusqu'au premier semestre 2013 le seul équipement aménagé, géré et animé sur le Pays d'Aix (A noter : des projets de création de nouvelles aires sont en cours). Les 40 places disponibles ne peuvent répondre seules aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire. Second semestre 2013 une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage est apparue sur le territoire de la CPA, sur la commune de Fuveau, au nombre de 23 places famille.

L'aire du Réaltor remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elle reste un lieu ressource où les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, aire d'accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage en assurant des relations constantes avec notamment **les Services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence**, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir, si besoin, conjointement sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'aire d'accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'aire d'accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'aire d'accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...)
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification des titres de circulation et dépôt des cartes grises en garantie, établissement de la fiche signalétique par famille...)

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent d'entretien affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du **respect des règles de sécurité et d'hygiène**.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. **Responsabiliser les gens du voyage** dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA. Une clef est remise aux familles qui utilisent le bloc sanitaire situé au fond de l'aire d'accueil.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une aire d'accueil.

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une aire d'accueil. Le règlement intérieur ordonne sur l'aire d'accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes** : L'ouverture de l'aire est assurée de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

- **Accueil du public** : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi (fermeture à 17 h le vendredi). Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'aire d'accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du règlement intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage, et donc avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	2011	2012	2013	2014
Moins de 1 mois	103	115	87	90
De 1 à 2 mois	44	51	49	58
2 à 3 mois	38	35	29	18
3 à 4 mois	15	14	14	1
4 à 5 mois	2	10	7	5
5 à 6 mois	0	1	2	1

Durée moyenne de séjour : 33 jours

	2011	2012	2013	2014
Nombre de caravanes	239	263	236	252
Nombre de familles accueillies	202	226	188	172
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43	33
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	0	2	1
Nombre de procédures justice engagées	0	0	1	0

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'aire d'accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage, d'autant que l'éloignement du site des centres urbains et l'absence de desserte par les transports en commun (seulement navettes TGV) accroissent l'isolement des usagers du terrain.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un gestionnaire locatif ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'aire d'accueil.

Ainsi, un projet social a été proposé dans le cadre de la consultation et celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur l'aire d'accueil relevant de la Délégation de service public, sur la période d'1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à **un Pôle Social et d'Animation**. Ce Pôle Social et d'Animation a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- la connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- l'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- une autre partie au siège du Pôle Social et d'Animation localisé sur l'aire d'accueil «Le Réaltor», notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par l'agent gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'aire d'accueil «Le Réaltor» dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport, celui d'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir **12 enfants de 6 à 12 ans**, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et du suivi des familles

L'aire d'accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation et stationnant sur le terrain. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	2011	2012	2013	2014
Nombre de familles domiciliées sur le site*	78	74	79	79
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	2520	2153	1228	1346
Nombre de dossiers RSA	62	79	79	79
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	2520	2355	2397	1856

*L'agrément Domiciliation a été accordé par la DDCS pour 80 ménages maximum.

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'aire d'accueil,
- une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants... pour les voyageurs de passage.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire)
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto-entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; peuple et culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité). Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique)



Des actions spécifiques liées à l'accompagnement social proposé sont :

- **La domiciliation :** ALOTRA accueille, informe et oriente les familles itinérantes. Les voyageurs peuvent prétendre à une adresse administrative qui leur permet d'assurer le suivi du courrier et la régularité de leur situation sociale et financière après avoir élu domicile au Réaltor.
La présence du travailleur social favorise la régularisation des situations auprès des différents organismes. Elle recueille et évalue la demande déposée afin d'informer et d'orienter la personne en vue d'activer un plan d'aide adapté.
Une nouvelle procédure de domiciliation est mise en place depuis le 29 Août 2012, en lien avec l'obtention du nouvel agrément délivré par la préfecture des Bouches du Rhône et la DDCS, dont le premier objectif étant de favoriser la responsabilité des personnes domiciliées. **L'agrément a été accordé pour 80 familles.**
La domiciliation oblige les familles à séjourner 1 mois dans l'année sur l'aire d'accueil, l'objectif étant d'accompagner les familles vers une autonomie dans les démarches administratives.
Nous avons radié 3 familles au 31/12/2014, 2 radiations à la demande des familles et une pour non-respect du règlement intérieur (non-respect du temps de domiciliation).
- **Le suivi des dossiers RSA :** ALOTRA accueille un nombre limité de personnes allocataires du RSA fixé par convention avec le Conseil général. Au total, 80 personnes allocataires ou ayant une demande en cours de RSA peuvent élire domicile au Réaltor.
Leur accompagnement s'articule autour de la régularisation de leur situation sociale et financière : accès à un revenu minimum ; accès à une protection sociale de base et complémentaire ; accès à la santé ; à l'emploi ; à l'insertion sociale, etc. Et ce, par différents moyens : atelier d'alphabétisation, pôle emploi, PMI, Education nationale, etc.
La visée est l'autonomie et la responsabilisation des personnes par leur implication dans les différentes démarches et actions proposées (contacts réguliers, visites sur le terrain, etc.) Une certaine angoisse est palpable au sujet du « lendemain sans argent ». La majorité des voyageurs ne semble pas accepter l'idée de travailler et ce, pour diverses raisons : la spécificité du voyage, les problèmes de santé, les déplacements massifs, le coût des trajets, la complaisance dans le système du RSA, etc.

Les objectifs visés par l'accompagnement social proposé

L'accompagnement social nécessite des rencontres régulières qui permettent d'instaurer une relation de confiance qui est le socle de tout accompagnement social.

La visée de cet accompagnement est bien **l'autonomie et la responsabilisation des voyageurs**. Ces derniers revendiquent l'accès à la citoyenneté, donc aux droits. Il est important de les inclure dans les actions, c'est-à-dire les informer des actions possibles à engager, des droits auxquels ils peuvent prétendre mais aussi des obligations qui en découlent.

La personne est considérée dans sa globalité, son identité, son histoire, sa famille, son contexte de vie et donc son environnement social, économique et familial. C'est sur cet environnement que l'accompagnement social doit être appuyé pour en extraire des moyens d'intervention adaptés à la situation et engager un plan d'actions le plus juste possible. Le but est bien de permettre à la personne d'accéder à ses droits et de prendre conscience des obligations auxquelles elle est tenue. L'accompagnement social permet de donner du sens à ce que l'on fait, ce que l'on dit et ce que l'on écrit avec l'intéressé. Le plan d'actions peut s'appuyer sur un réseau partenarial de professionnels.

Quelques points d'observations

Concernant le nombre de personnes accueillies et l'accompagnement des personnes nous avons accueilli 907 familles en 2013 et **1346 familles en 2014**. Ainsi, on remarque une augmentation de la demande d'accompagnement et de suivi des familles.

Au niveau des aides financières : 154 en 2012, 76 en 2013 et **31 en 2014**

En 2013, nous avons réajusté notre accompagnement en lien avec les services du le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la ville d'Aix en Provence en proposant une aide financière aux familles en rupture de droit et domiciliées sur le Réaltor.

En effet, les aides financières proposées par le CCAS n'ont qu'une vocation exceptionnelle or certaines familles avaient pris l'habitude de nous solliciter régulièrement. Nous avons donc réorienté certaines familles vers des institutions et dispositifs de droit commun et en 2014 nous remarquons une nette diminution de ces aides.

Concernant la CAF au niveau des DTR³ et régularisations on note 440 suivis de dossiers en 2012, 340 en 2013 et **336 en 2014**. La demande continue à diminuer légèrement en raison de notre volonté de rendre plus autonomes les familles et les inciter à réaliser leurs démarches seules. Cependant, quelques familles rencontrent toujours des difficultés et retard dans le traitement de leurs dossiers, ce qui peut entraîner des ruptures de droits.

Concernant les demandes auprès de la CPAM- RSI (CMU-C, régularisations des dossiers): 315 dossiers ont été traités en 2012, 200 en 2013 et **262 en 2014**. La demande a légèrement augmentée, ceci pourrait s'expliquer par les délais de traitement des dossiers par les institutions concernées qui nécessitent de nombreuses relances pour aboutir à une solution pour les familles.

Concernant les démarches auprès du RSI⁴ et liées à la gestion d'entreprise, 325 dossiers ont été traités en 2012 ; 234 en 2013 et **144 en 2014**. La gestion de l'entreprise constitue un aspect important du suivi des familles. En 2014, nous avons constaté une légère diminution des accompagnements, il semble que les auto-entrepreneurs effectuent un suivi plus rigoureux de leur entreprise ; le paiement des cotisations ou les retards dans les déclarations trimestrielles sont moins nombreux ceci afin d'éviter le paiement de pénalités qui les conduisent au contentieux

Concernant les demandes liées à l'état civil, 53 demandes ont été faites en 2012, 33 en 2013, **29 en 2014**. Nous observons une réelle volonté des personnes suivies d'effectuer des démarches pour obtenir une carte nationale d'identité en plus du livret de circulation.

Concernant les démarches auprès des impôts, du trésor public et des services contentieux 88 ont été faites en 2012, 90 en 2013 et **108 en 2014**. Les principales démarches effectuées en la matière concernent : la régularisation des majorations liées aux infractions routières, les contentieux pour non-paiements ou retards de paiement des cotisations au RSI ou le paiement de la cotisation foncière des entreprises.

Les dysfonctionnements du RSI ont des répercussions sur notre public qui peut se voir signifier des actes d'huissiers (*parfois pour des sommes déjà réglées*), ce qui engendre des situations complexes et une régularisation tardive.

Concernant les contrats d'engagement réciproque (CER), 83 personnes ont renouvelé leur contrat en 2014.

Concernant les démarches auprès du pôle emploi, 13 demandes ont été faites en 2014.

Concernant les démarches effectuées auprès de la CARSAT, 12 demandes ont été faites en 2013, **19 en 2014**. Cette légère augmentation est liée aux personnes en âge d'avoir la retraite.

L'objectif de rendre autonomes les familles durant l'année 2014 continue à porter ses fruits. Les familles ont tendance à s'impliquer dans leurs démarches et à se rendre seules auprès des services compétents afin de régler leurs dossiers.

La gestionnaire sociale a été en accident du travail du 30/01/14 au 20/04/14 et en congé maternité du 21/04/14 au 31/08/14. Elle a été remplacée du 27/03/14 au 31/08/14.

Le partenariat nécessaire

Dans le cadre de nos missions, nous pouvons distinguer deux types de partenariats, un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

³ DTR : Déclaration Trimestrielle de Ressources remise chaque trimestre à la CAF pour le calcul du RSA.

⁴ RSI : Régime Social des Indépendants

L'équipe cherche à développer et renforcer ce partenariat. Nous avons ainsi proposé à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CG / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelle ALLIANZ

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

2. Scolarisation et soutien scolaire

	2011	2012	2013	2014
Elèves en maternelle (sur site)	98	106	72	99
Elèves en primaire	22	29	45	41
Elèves en autres établissements	3	0	0	3
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	10	16	4	7
Elèves en soutien scolaire	130	101	127	115



La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille stationne sur l'aire d'accueil elle est informée de l'obligation de scolariser les enfants et des moyens mis à disposition par la Municipalité et l'Education Nationale : accueil des enfants au sein de l'école maternelle Tikno Niglo située sur le site et dans les écoles des Milles pour les primaires avec la prise en charge des enfants par un bus spécial.

Des séances d'aide aux devoirs sont proposées aux enfants après l'école.

Un service supplémentaire est rendu aux familles pour le paiement de la cantine sur l'aire d'accueil du Réaltor.

Concernant les enfants inscrits au CNED, le Pôle Social Animations accompagne les familles pour la constitution des dossiers et assure un soutien scolaire. Depuis 2013, Le Réaltor est inscrit au réseau relais associatif d'appui aux élèves du CNED.

Un travail d'information des parents et de suivi des enfants scolarisés est mis en œuvre par l'équipe pour améliorer l'assiduité scolaire des enfants.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Nos contacts privilégiés établis avec le CNED en 2013, nous ont permis de poursuivre notre inscription comme partenaire au sein du réseau relais d'appui aux élèves du CNED.

Cela nous a permis encore cette année d'aider les familles pour les inscriptions et demande de bourses.

Le suivi des enfants inscrits CNED a été réalisé par la Responsable du Pôle Social Animation et ce, 3 fois par semaine de 10h00 à 11h30. Cette aide aux devoirs a fait émerger les difficultés des enfants à réaliser les exercices demandés. Bien souvent, le niveau scolaire réel est bien en dessous des exigences. Aussi, pour faciliter les apprentissages, nous avons aidé les familles afin que le service de la scolarité du **CNED réévalue le niveau de l'enfant**, et ce fut le cas **pour 7 enfants en 2014**.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

- Une école maternelle sur le terrain : l'inscription des enfants par les parents s'effectue directement auprès du directeur avec le livret de famille et le carnet de santé.
- Mise en place d'un bus de transport scolaire par les services communautaires pour scolariser les enfants à l'école primaire des Milles : inscription des enfants auprès de la Responsable du Pôle Social qui assure le lien avec les écoles des milles. Une rencontre avec l'IEN et les directeurs d'école a permis le renforcement du partenariat.
- Constitution d'une régie pour l'encaissement de la cantine scolaire directement sur site auprès du travailleur social. Les enfants bénéficient du demi-tarif : le repas est à 1,64 €.
- Inscription des enfants au CNED à partir de 12 ans et organisation de séances de suivi et soutien, à la demande.
- Une plaquette d'information école (depuis le 09/11) est destinée aux parents des enfants du Réaltor (Cf. annexe 1)
- Travail de partenariat avec l'enseignante de la CLIN⁵.

Les difficultés rencontrées

- La crainte de certains parents à scolariser les enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe voire la remise de courriers rappelant le règlement intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non-respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.
- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) ou parfois à cause de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial ou encore leur crainte au niveau des transports en commun à cause de leurs représentations.
- Difficultés de suivre les devoirs à faire par les enfants :

⁵ Une Classe d'initiation pour non-francophones (ou CLIN) est une classe de l'école élémentaire réservée aux élèves non-francophones qui viennent d'arriver en France. Les élèves y sont orientés par le Casnav de leur académie. L'enseignement au sein d'une CLIN est comparable à celui d'une Classe d'accueil (CLA) au collège pour le principe ; il s'agit d'intégrer dans l'école l'élève non francophone. Le professeur de CLIN dispense donc des cours de français langue seconde (FLS) et non de français langue étrangère (FLE).

En effet, souvent les livres scolaires ne sont pas remis aux enfants à leur arrivée dans l'école (avec la crainte que les enfants quittent l'école sans les restituer). Pour pallier cette difficulté, nous avons demandé la mise à disposition au Réaltor des ouvrages scolaires pour que les enfants fassent leurs devoirs. En outre, on constate que certains enfants n'ont aucun cahier permettant un bon suivi.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 10 € au 01.44.94.60.00. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Création d'un livret d'accueil et de suivi par l'institutrice CLIN.
- Réinscription des enfants dans la même classe pour faciliter le suivi des acquis scolaires.
- Lien étroit avec les directeurs des écoles des Milles.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.

3. Santé et prévention

L'axe santé est l'un des axes prioritaire de notre projet social. D'une manière générale les études montrent que les actions de prévention et de dépistages auprès des gens du voyage trouvent peu d'écho sans un travail spécifique dans la durée et utilisant une pédagogie adaptée.

	2011	2012	2013	2014
Nombre de consultations médicales (PMI)	23	1 réalisée le 18/01/2012	2 séances de vaccination réalisées en juillet 2013	0
Nombre d'enfants visités	225	1	12	0
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	56	0	0	2
Nombre d'enfants en information santé (à l'initiative du gestionnaire)	32	0	0	19
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	51	12	11	6

En 2014, nous avons proposé des actions en partenariat avec des professionnels. Notre public a été essentiellement des enfants.

- **Une séance d'initiation aux gestes de premiers secours en lien avec l'association pompiers sans frontière.** Cette première action doit servir de base pour le développement d'un partenariat sur le long terme permettant de former le maximum de publics aux gestes qui sauvent.
- **Des séances de prévention routière,** en lien avec le bureau information jeunesse et la cellule prévention routière de la police municipale d'Aix en Provence.
- En octobre 2014, un après-midi **santé sport** a été organisé sous forme de stands d'information associatifs, notre objectif étant de sensibiliser et informer les personnes sur les questions liées à l'hygiène, à l'équilibre alimentaire et de les inciter à la pratique d'une activité physique. Nous avons rencontré les partenaires présents : **Union française pour la santé bucco-dentaire, Diab' Aix, ligue contre le cancer, tremplin de doc, intervention d'une diététicienne nutritionniste sur des ateliers cuisine, activité multisports yoga et gym.**



4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction, aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Nous souhaitons garder et déployer les différentes actions que nous menons afin de sensibiliser un plus grand nombre de familles à l'importance de participer aux activités culturelles et de loisirs pour l'épanouissement de leurs enfants :

Les activités menées nous ont permis d'élaborer **un partenariat fort avec les structures locales de loisirs, culturelles et sportives :**

Un partenariat s'est développé avec **la bibliothèque Méjanès** qui se déplace sur l'aire d'accueil deux fois par mois pour des ateliers lecture l'animation se déroule à l'extérieur quand le temps le permet, des histoires sont lues, les enfants peuvent lire avec la bibliothécaire. A la fin de la séance des prêts sont possibles et gardés au centre social à disposition des enfants suivant les thématiques qui sont développées lors de nos activités, nous pouvons faire une sélection de livres en lien avec notre programme d'activités par exemple sur la thématique développement durable et environnement ont été prêtés.

Depuis 2013 nous travaillons **avec l'association Peuple et culture sur la thématique du voyage et des cousins** ce qui a permis aux enfants de réaliser un documentaire sur le temps du voyage.

L'accès à la culture est passé aussi cette année par **une action avec le service éducatif du festival d'art lyrique par la venue d'un quatuor à cordes** pour une rencontre en musique.

Des jeunes adolescents ont aussi pu bénéficier **de places de cinéma grâce à notre partenariat avec l'association culture du cœur 13.**

Accès à la culture	2011	2012	2013	2014
Personnes en animation culture et découverte	447	383	148	217



La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS poursuivie

ANNEXE 01

Dans le cadre des futures aires d'accueil de la CPA, le tri sélectif et un espace encombrant ont été mis en place de façon expérimentale sur l'aire d'accueil du Réaltor, depuis 2012.

Une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

La démarche PREVENTION CANINE poursuivie

ANNEXE 02

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

5. Activités de loisirs

Les activités de loisirs sont aussi très attendues par les enfants. Elles permettent de découvrir des nouvelles activités : cette année nous avons mis en place **des ateliers de poterie** qui nous ont amenés à faire le lien avec le projet de Peuple et Culture. Les enfants ont donc réalisé des poteries autour du thème des scènes de vie du voyage.

Notre participation au carnaval d'Aix a été l'occasion de réaliser **des ateliers couture** adultes avec l'atelier jasmin.

Nous poursuivons nos **activités de loisirs avec des intervenants extérieurs** ou avec la responsable du pôle social et animations tels que ludothèque le cerf volant autour d'animations diverses jeux de société, jeux d'extérieur, maquillage pour halloween ; les Petits débrouillards autour d'Ateliers de découverte scientifique –



Réalisation d'activités manuelles : mosaïque, peinture, fabrication de marionnettes....

Une sortie famille a été organisée durant l'été occasion d'aborder la question de la prévention solaire et de l'alimentation pour la confection du pique nique

La fin d'année a été ponctuée par **un spectacle de magie**.

Activités de Loisirs	2011	2012	2013	2014
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	451	1396	549	387
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	34	43	67	86

ACTIVITES DE LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Activités PSA : jeux extérieurs et intérieurs ; jeux de société, activités manuelles, activités artistique...	Toute l'année	213 enfants
Activités sportive : association Activ horizon / Action sport pour tous	mercredi et vacances scolaire : séances d'1h30-2h00 : 3 séances	33 enfants
L'usine à gaz : activité manuelle et artistique : calendrier de l'avent	Décembre 2014	13 enfants
Ludothèque le cerf volant	Toute l'année	51 enfants
Eveil musical : découverte des instruments africains	Novembre 2014 : 1 séance	11 enfants
Atelier poterie : association Roultaterre thématique famille et voyage	Stage mars et avril 2014	46 enfants
Sortie cinéma à Vitrolles : partenariat culture du cœur 13	Septembre 2014	5 adolescents
Carnaval d'Aix en Provence : ateliers couture avec l'atelier jasmin et participation au carnaval	Avril 2014	5 adultes et 10 enfants pour le carnaval
PROMOTION FAMILIALE		
Sortie famille	Juillet 2015	30 personnes
Ateliers cuisine alimentation goûter équilibré avec nutritionniste	Mars 2014	6 adultes et 14 enfants
Ateliers cuisine : préparation goûter pour les enfants	Mai 2015	2 adultes et 8 enfants
Atelier cuisine adolescents	Juillet 2015	4 adolescents
Après midi santé sport : multi partenaires : UFSBD, ligue contre le cancer, Diab Aix, pays en ville, association multisports	Octobre 2014	9 enfants, 6 adultes
Ateliers couture préparation du carnaval	Avril 2014 : 2 séances	7 adultes
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES /ENVIRONNEMENT		
Les petits débrouillards ateliers scientifiques : découverte de l'astronomie, l'eau	Juin 2014 / septembre 2014	10 enfants / 7 enfants
Activités autour des droits de l'enfant : association ADEJ	Novembre 2014	6 enfants
Atelier sécurité routière partenariat Bureau information jeunesse	Février / Avril 2014	29 enfants
Initiation aux gestes de premiers secours bébé : pompiers sans frontières et école maternelle Tikno Niglo	Mai 2015	3 adultes 7 enfants (dont directeur école et ATSM)
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		
« Peuple et culture » projet les uns et l'autre atelier de médiation culturelle/ projection	Médiation artistique Juillet 2014 / Projection en soirée octobre 2014 et Stage de 1 semaine durant les vacances scolaire octobre 2014	35 enfants + 24 adultes.
Le Média bus de la bibliothèque Méjanes (mise à disposition d'ouvrages, atelier de lecture	2 mercredis par mois de janvier à juin 2014	96 enfants

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Forfait journalier

- 5 € par caravane avec son véhicule tracteur
- 2,50 € par « petite » caravane (1 essieu et moins de 4 mètres) appartenant à la même personne que la caravane principale
- 1,50€ par véhicule supplémentaire
- 2,50 € (demi-tarif) pour les voyageurs de 60 ans et plus.

Prestations dispensées à titre payant

- Carte téléphonique 50 unités : 7,50 € TTC
- Timbre poste : à la valeur faciale.
- Télécopie : 1 € TTC la feuille
- Photocopie : 0,30 € TTC la feuille.

Adhésion

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1^{er} janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire.
- Le montant fixé est de 15 euros par famille pour l'année 2014.
- 1,00 € symbolique par participant est parfois demandé pour certaines activités (cuisines notamment) ainsi qu'une participation obligatoire sur le prix « tarif groupe » pour les sorties extérieures.

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2011	2012	2013	2014
Nombre de journées caravanes	9 335	10 905	10 307	7 471
Droits d'usage encaissés	41 451€	48 470€	42 442€	33 658€
Impayés	270€	185€	778€	1065€

L'application du règlement intérieur doit là aussi se faire avec rigueur si l'on veut éviter tout dysfonctionnement. L'expérience montre que cela demande au gestionnaire de l'aire d'accueil de réaliser auprès des familles un travail régulier sur le rappel des termes de ce règlement, grâce notamment aux contacts quotidiens qu'il entretient avec les familles.

Pourtant, le paiement du droit d'usage se fait de plus en plus difficilement pour deux raisons principales :

- Le vieillissement des équipements, du terrain et la localisation de l'aire d'accueil qui amènent de nombreuses discussions sur le coût de la prestation par rapport à la qualité des équipements.
- La baisse des rentrées financières pour les forains.

Au 31 Décembre 2014

- 10 familles sont **en impayé de droits d'usage pour un montant total de 1065.14€**

Familles	Dettes/Droit d'usage	Observations
Famille 1	140 €	Manque d'argent. Est interdit sur l'aire jusqu'à paiement
Famille 2	18.28 €	Devait revenir payer sa dette
Famille 3	132.50 €	Domiciliés en difficulté
Famille 4	230 €	Sortie en fraude
Famille 5	35 €	Erreur de facturation
Famille 6	50 €	Plus d'argent
Famille 7	287.50	Sortie car plus d'argent
Famille 8	152.30	Sortie en fraude
Famille 9	2.54	Sortie en fraude
Famille 10	17.02	Difficulté de paiement
Total	1065.14	

Interdit de terrain

Famille	Date de l'incident	Motifs	Date de fin interdiction
Famille 11	29/08/2014	Entrée illégale sur le terrain, agression verbale et physique envers le gestionnaire	Définitive

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Un régisseur principal et son mandataire suppléant sont nommés par arrêté municipal de la Ville d'Aix en Provence pour la régie des recettes relative à la cantine scolaire. **La tarification de la restauration** scolaire pour l'année scolaire 2013/2014 était de **1.64 euros**.

	2011	2012	2013	2014
Fax, photocopies	141,30€	251,40€	232,05€	171 €
Cartes d'adhérents	990€	720€	315 €	1460 €

4. Consommations et coûts des fluides

	2011	2012	2013	2014
Taux d'occupation annuel (%)	64%	75%	71%	51%

EAU	2011	2012	2013	2014	Evolutions 2013/2014
Consommation d'eau en m3	11 512	14 847	11 199	6 581 m3	Baisse de près de 50%, bonne maîtrise de la gestion de l'eau
Coût total en €	19 365€	23 531€	17 879€	7 810 €	

ELECTRICITE	2011	2012	2013	2014	Evolutions 2013/2014
Consommation électrique en KWh	208 810 KWh	236 326 KWh	233 469 KWh	189 800 KWh	Dépense à la baisse, (-18%) cependant en augmentation importante en proportion de l'évolution du taux d'occupation (-27%)
Coût total en €	30 435 €	33 485€	38 535€	29 489€	

La consommation d'eau et d'électricité a fortement diminué en 2014 en raison du faible taux d'occupation et d'une gestion mieux maîtrisée des fluides (pas de piratage du tableau électrique)

TELEPHONE	2011	2012	2013	2014	Evolutions 2013/2014
Coût total des consommations en €	2105€	1954€	2340€	4800€	En augmentation (+205%)

Commentaires :

Malgré un taux d'occupation plus bas qu'en 2013,

- Les consommations d'électricité par famille ont augmenté,
- Les consommations d'eau ont globalement été divisées par deux,
- Il convient d'analyser le poste téléphone, les numéros surtaxés jouent un rôle dans l'augmentation de ce poste.

B. Les subventions et participations

	2013	2014	Evolutions 2013/2014
Subventions	142 156 €	149 969 €	+ 7%
DDCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	63 576 €	63 576 €	0%
CG13 (Fonctionnement du Centre social)	7 633 €	9 274 €	+ 22 %
CAF (Fonctionnement du Centre social)	65 948 €	72 119 €	+ 9 %
CEJ (financement des animations)	5 000 €	5 000 €	0 %
Participation CPA	91 388 €	93 439 €	+ 2,24%

C. Rappel de faits de l'année 2014

Janvier:

- Fréquentation ponctuelle de groupes de jeunes (provenant du terrain de grand passage), tapage nocturne, et déchets sur site après leurs passages.

Mars :

- Dimanche 16 Mars 2014, incendie des containers poubelles
- Samedi 15 Mars 2014, évacuation du terrain de grand passage,
- Visite de la Police Nationale pour le vol d'un camion benne présent sur le site,
- Visite de la PMI à 4 familles sur site,
- Le 30/03 : une caravane incendiée à proximité du site sur la route D9,
- Le 30/03 : Stockage de gravats et encombrants devant l'aire de grand passage,
- 31/03 : Evacuation d'encombrants par l'équipe, situés à 50 mètres du site,
- 31/03 : Visite de la Police municipale pour la caravane brûlée sur la route, appartenant à une famille présente sur le site,
- 02/04 : Nouveaux dépôts sauvages de déchets végétaux à 50 mètres du site, négociation avec la CPA présente sur les lieux afin d'essayer d'évacuer ces végétaux avec un engin.

Avril :

- Les Gardes forestiers ont verbalisé deux voyageurs motards à proximité du site,
- 15/04 : déménagement de la SPA,
- Rupture d'alimentation d'eau générale due à un acte de vandalisme sur le site de la SPA (2 Jours avec de l'eau non-potable),

Mai :

- 13/05/2014 : Véhicule signalé à la police nationale, parké dans la garrigue.
- 15/05/2014 : Interpellation par la police d'un voyageur (entrée en trombe sur le terrain en direction des bosquets afin de cacher le véhicule quelques minutes avant l'interpellation), 6 à 7 véhicules de police ont dû intervenir face aux groupes de voyageurs.
- 16/05/2014 : Contrôle de police, toutes les plaques ont été relevées, et le véhicule évacué de la garrigue.
- 18/05/2014 : Vandalisme sur toutes les serrures d'un sanitaire collectif
- 20/05/2014 : Livraison du terrain de grand passage
- 22/05/2014 : 19h00 Intervention des pompiers pour un nourrisson en détresse respiratoire.
- 29 mai à 19h00 : Intervention de la police nationale pour une activité de karting sur le terrain de grand passage.

Juin :

- 02-06 : Visite de la CPA sur site pour livraison des travaux (encombrants et passage piéton (aire RD9).
- 16-06 : Chaîne de la barrière du terrain de grand passage, cisailée ;
- 14/06 : Une vingtaine de véhicules de la gendarmerie présents devant l'aire d'accueil

Juillet & août :

- 01/07 : jets de pierre sur le mobil home du gardien et dépôt de plainte pour dégradation de bien destiné à l'utilité publique,
- 5 et 6/07 : dégâts sur toiture du bloc sanitaire 1
- 03/07 : 4 départs de feu (2 le matin et 2 l'après midi et 1 vers 21h),
- 09/07 : dépôt de plainte pour toiture endommagée
- 14/07/2014 : Entrée en fraude de 4 familles (cisaillement du cadenas),
- 15/07/2014 : Altercation entre familles de voyageurs
- 17/07/2014 : fuite importante sur fosse d'alimentation bloc sanitaire 2, pièce en attente de livraison.

Septembre :

- Altercation avec une famille qui voulait entrer en force. Dépôt de main courante.
- Lundi 22 septembre 2014 : Altercation avec une famille présente illégalement sur le terrain de grand passage, désireuse d'un accès au car scolaire pour ses enfants.

- Altercation avec un voyageur contestant sa facture hebdomadaire.

Octobre :

- Nouvelle altercation avec les familles qui ne séjournent pas sur le site, désireuse d'utiliser le bus scolaire du Réaltor,
- Vendredi 10 octobre : présence de 4 contrôleurs afin de veiller au bon déroulement du ramassage scolaire,

Novembre et décembre :

- Actions avec Unis cités (entretien du terrain) programmées les 26-27-28 novembre et reportées suite à un incident sur le terrain,
- Le 18/11 : Agression des bénévoles d'Unis cités et du gestionnaire locatif par un voyageur, suivie d'une dégradation volontaires des véhicules des intervenants. Exclusion de la famille.
- Le 26/11 : Dégradations des équipements de l'aire d'accueil (tuiles cassées, tags, bouteilles cassées) par des jeunes de l'extérieur
- Réquisition de la gendarmerie de Lodève pour obtenir la liste des voyageurs du 01/09/2014, jusqu'à début décembre.

VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience et de la renforcer depuis 2005 en veillant à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir un programme d'actions prioritaires pour donner un sens, une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'année 2014 est marquée par **un taux d'occupation de 51%, lié à un contexte territorial : une nouvelle aire d'accueil (Fuveau) et l'aire de grand passage installée à proximité de l'aire d'accueil Le Réaltor.**

L'animation globale déployée sur le site qui repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil est restée très dynamique. En effet, le projet social 2014-2017 correspond prioritairement à cette volonté d'assurer la continuité des services proposés aux gens du voyage.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec les services concernés de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aix en Provence, en 2014, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets »	p 43
2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil »	p 44
3) Revue de presse	P 46

43

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02

“ Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! ”



Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr

Alotra
AGGLOMERATION ALPES
CANTON D'ARTIGUES

PAYS D'AIX
AGGLOMERATION
MONTAIGNE

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Mai 2012



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage



2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{ère} catégorie est interdit sur le site!



3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

4. Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

5. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire

- niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
- à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Sevrage des chiots

1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

2. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire pour éviter :

- un chien fuyeur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc....)



4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



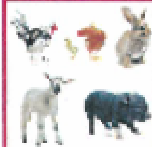
III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.




AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R234-27 DU CODE RURAL		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE ART. L232-10 ; L232-15 DU CODE RURAL Amende de 4^e classe (ou plus 750€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT ART. L211-19 À L211-25 DU CODE RURAL ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (ou plus 150€)		► DÉJECTION CANINE INTERDITE ART. R623-3 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (ou plus 150€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT ART. L214-3 ET R214-4 DU CODE RURAL ART. R643-2, R644-1 et R645-1 DU CODE PÉNAL Contravention de 3^e (ou plus 450€), 4^e (ou plus 750€) ou 5^e classe (ou plus 1500€)		► VENTE RÉGLEMENTÉE ART. L214-8 DU CODE RURAL ART. R215-5-1 DU CODE RURAL Contravention de 4^e classe (ou plus 750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT ART. 52-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► ABATTAGE INTERDIT ART. R234-77 ; R234-84 À R234-86 et R234-89 À R234-91 ; R235-8, R235-9 et L654-3 DU CODE RURAL Contravention de 3^e (ou plus 450€), 4^e (ou plus 750€) ou 5^e classe (ou plus 1500€)
	► COMBAT INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT (réglementaire intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Journal La Provence, mardi 30 septembre 2014

Alotra établit la connexion chez les gens du voyage

L'association, qui gère les aires du Réaltor et de Fuveau, a récupéré des ordinateurs recyclés pour ses actions d'accompagnement socio-éducatif

L'association Alotra gère, dans le cadre d'une délégation de service public conclue avec la communauté du pays d'Aix, les aires d'accueil du Réaltor sur le plateau de l'Arbois et Rives Hautes à Fuveau. Elle propose un accompagnement socio-éducatif et administratif (scolarisation, accompagnement RSA, prévention santé, insertion professionnelle) aux personnes résidentes et domiciliées sur ces sites.

Dans le cadre de ces missions, elle a sollicité une autre association, Club Numeric, basée à Mimet (lire ci-dessous), qui lui a fait don d'ordinateurs reconditionnés. "Pour nous, c'est une chance, explique Fatima Ali Soudja, responsable du pôle social animation d'Alotra. Ces PC connectés et reliés en réseau vont nous permettre de mettre en place des animations pour les enfants, des activités de soutien scolaire et des ateliers collectifs pour les adultes. Le but est qu'ils puissent naviguer seuls et effectuer leurs démarches administratives en ligne."

Trois ordinateurs ont été installés depuis trois semaines au Réaltor. Trois autres le seront prochainement sur l'aire de Fuveau. "Cela répond à une demande des résidents", souligne Julie Zozi, l'assistante sociale.

Des outils qui s'adressent davantage aux femmes, la plupart au foyer, et aux enfants qu'aux hommes dont la majorité travaille sous le statut d'auto-entrepreneur ou de saisonnier.

"Les gens qui vivent ici ont les



Trois ordinateurs ont été installés sur le site du Réaltor. Ils permettront de mettre en place des activités pour les enfants et des ateliers pour les adultes.

(PHOTO: SERGE MERCIER)

mêmes besoins que les autres, note Bernard Godbert, président de Club Numeric. Ils ont juste un mode de vie différent. Nous apportons l'outil statique qui manquait à ces personnes qui bougent."

Le Réaltor peut accueillir jusqu'à 150 familles. L'aire dispose de 40 emplacements. Les gens du voyage peuvent y séjourner cinq mois dans l'année, avec une coupure d'un mois. Le taux d'occupation grimpe, en général, entre septembre et mars où

les familles viennent passer les mois d'hiver. "Nous avons aussi un agrément pour 80 familles domiciliées", complète Fatima Ali Soudja. Une redevance de 5 € par jour et par caravane, fluides (eau, électricité) compris, est demandée.

Une maternelle accueille 12 à 18 enfants sur place, les écoliers de primaire sont, eux, scolarisés dans les écoles des Milles. Alotra disposant également d'un agrément "accueil de loisirs sans hébergement", un centre aéré est

organisé le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Alotra gère le Réaltor depuis février 2004 et Fuveau depuis son ouverture en juillet 2013. Les 23 emplacements de Rives Hautes sont pris d'assaut. "C'est une aire plus moderne, avec des sanitaires individuels, reprend la responsable. Une autre aire du même type est en projet ici, sur l'Arbois."

Christine LUCAS

lucas@laprovence.fr

Journal La Provence dimanche 21 décembre 2014

Le service civique pour aider les autres et trouver sa voie

De jeunes bénévoles ont participé à un chantier sur l'aire d'accueil du Réaltor



▲ Les bénévoles de l'association Unis Cité ont participé vendredi à un chantier de désherbage et de balayage des graviers sur l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor. ► Dalila et Lise veulent redonner un sens à leur parcours professionnel. PHOTO G.V.L.

Ils viennent d'horizons différents mais ont choisi de réaliser leur service civique dans le milieu associatif. Sous un soleil radieux de décembre, arborant des gilets orange, de jeunes bénévoles de l'association Unis Cité ont participé à un chantier de peinture, de désherbage et de balayage des graviers, sur l'aire d'accueil pour les gens du voyage, Le Réaltor, à deux pas de la gare TGV d'Aix-en-Provence. La première journée s'est déroulée le 3 décembre, la deuxième le 19.

De la persévérance, de l'envie, une bonne ambiance, les jeunes ont mis de l'ardeur au travail. "L'association Unis Cité qui a été l'une des premières à mettre en place le service civique en 1994, opère dans la région PACA, sur Nice, Aix et Marseille, explique Ghislain Garcia le coordonnateur du groupe. Ils sont 68 jeunes à Aix, 100 à Marseille et 50 à Nice à s'investir dans un service civique qui repose sur le volontariat."

Et d'ajouter: "Le service civique qui s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, dure de 6 à 12 mois. Nous sommes partis sur la base

de 8 mois. C'est avant tout pour ces jeunes, une expérience, une étape de vie."

Cela s'adresse à des diplômés qui souhaitent se faire une expérience ou à des jeunes qui cherchent leur voie. "Nous avons créé une promo de 20 mixant 10 jeunes diplômés qui veulent se donner du temps pour savoir ce qu'ils veulent faire et 10 jeunes en difficulté scolaire qui sont un jour à l'école et trois jours en service civique, poursuit l'éducateur. Le vendredi matin, on travaille sur l'avenir professionnel et l'après-midi on fait le point. Diplômés et jeunes en difficulté scolaire partagent des moments d'échange et de complicité."

Et d'ajouter: "Nous essayons de créer un équilibre dans les groupes que nous constituons. Les recrutements se font sur entretien en fonction, non des compétences mais de la motivation et la capacité à travailler en équipe. Quoi qu'il en soit, le service civique permet aux jeunes en perte de repère de se lever le matin, à être à l'heure, de reprendre certaines bases et de retrouver un projet professionnel



ou le chemin de l'école. Vous savez, la plupart de ces jeunes ont besoin d'être valorisés."

À 20 ans, Lise a obtenu son bac en juin: "Je souhaite devenir éducatrice spécialisée. Je prends le temps de la réflexion afin de passer mon concours dans de bonnes conditions." Dalila, 17 ans, aimerait être éducatrice sportive: "Je fais du foot depuis toute petite." Elle a été orientée vers Unis Cité par la mission locale et le lycée Gambetta.

Pour Fatima Ali Soudja, responsable du pôle social Animations des aires d'accueil GDV/CPA Alotra - Le Réaltor,

"ces chantiers donnent une autre image des aires d'accueil. Quelques gens du voyage sont venus donner un coup de main aux jeunes bénévoles du service civique." En clair, de part et d'autre, on échange, on apprend à se connaître et on porte un autre regard sur l'autre. C'est aussi cela l'une des missions du service civique: se confronter à la réalité quotidienne ou aux difficultés de certaines populations. Écouter, aider, dépasser ses craintes et ses doutes, en huit mois, les bénévoles ont le temps de se construire.

Geneviève VAN LÉDE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

L'AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE FUVEAU/MEYREUIL RIVES HAUTES



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE	5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2014	7
A. Régime financier et des biens	7
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	7
2. Méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus.....	8
3. État des variations du patrimoine immobilier.....	9
4. Situation des biens et immobilisation	9
5. Suivi du programme contractuel d'investissement	9
6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés	9
7. Inventaire des biens désignés au contrat.....	9
8. Engagements à incidences financières.....	9
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	9
B. Personnel et entretien	10
1. Effectifs du délégataire	10
2. Travaux réalisés en 2014, prévus en 2015	12
3. Autres travaux réalisés par la CPA et ALOTRA en 2014.....	15
4. Adaptations à envisager en 2015	16
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	16
A. Action de gestion	16
1. Moyens techniques	16
2. Services effectifs	18
B. Actions socio-éducatives et animations.....	24
1. Accueil et du suivi des familles.....	26
2. Scolarisation et soutien scolaire.....	28
3. Santé et prévention.....	29
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement	29
5. Activités de loisirs.....	30
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE	32
A. Tarification	32
1. Le droit d'usage.....	32
2. Perception du droit	32
3. Tarification cantine scolaire et N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires)2014/2015	32
4. Consommations et coûts des fluides	33
B. Les subventions et participation	33
C. Rappel de faits de l'année 2014.....	34
VI. CONCLUSION	34
VII. ANNEXES.....	34

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2014, ALOTRA gère :

- huit résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- Huit aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - « Le Réaltor » (Aix en Provence) et « Hautes Rives » (Fuveau/Meyreuil) pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence,
 - « Le Bargemont » pour la commune de Martigues,
 - « L'Isle sur la Sorgue » pour la commune de l'Isle sur la Sorgue,
 - « Les Isnards » pour la commune de Digne-les-Bains,
 - « Brignoles » pour la Communauté de Communes du Comté de Provence
 - « Arles » pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
 - « Salon La garenne » pour le SIVU des communes de Lançon de Provence, Pélissane et Salon de Provence
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix-en-Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERELIA depuis le 20 février 2005.
- Mission d'expertise/accompagnement de bailleurs de sites sensibles pour le compte de :
 - « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1^{er} septembre 2011, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant la cité Renaude/Hérodote à Marseille.
 - « Nouveau logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2012 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du FEDER et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 4600 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

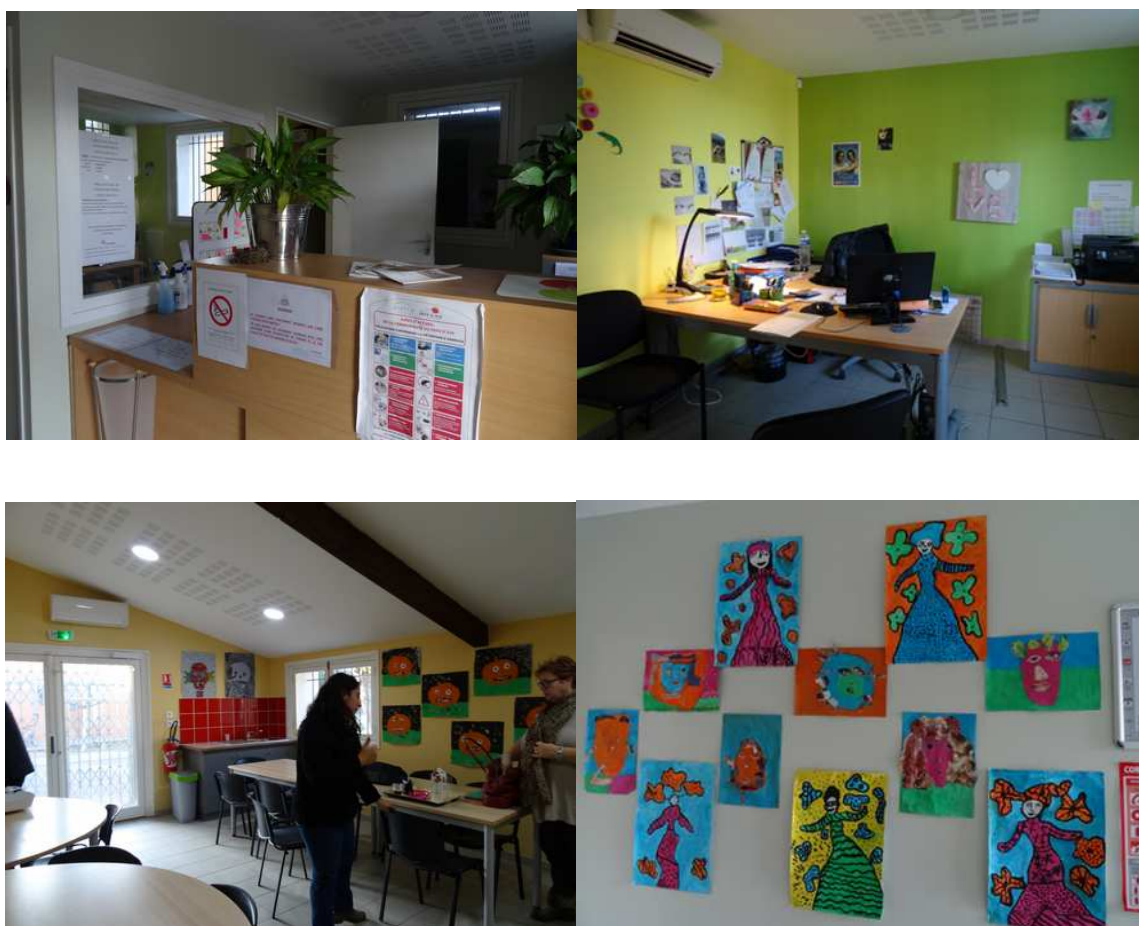
La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage «LE REALTOR ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage « LE REALTOR » pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir. Cette délégation englobe toutes les aires d'accueil des gens du voyage de la CPA.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017.

En 2013, ALOTRA gère pour la CPA, l'aire d'accueil « LE REALTOR » d'Aix en Provence et depuis le 1er juillet 2013, l'aire d'accueil « RIVES HAUTES » de Fuyeau/Meyreuil.

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'aire d'accueil « RIVES HAUTES » pour l'année 2014.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage de FUVEAU/MEYREUIL RIVES HAUTES

Adresse de la structure

332, route de Fuveau à Beaurecueil
Quartier Rives Hautes - 13710 Fuveau
Tel.: 04.42.26.46.07 - Fax: 04.42.90.87.65
Mail : glfuveau.alotra@orange.fr

L'environnement du site :

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelle de terrains n° 103 et 121 section AL d'une superficie totale de 23 913 m² (propriété de la CPA). L'espace aménagé est de 10 000 m² environ
- Au centre-ville : moins de 6 km du centre-ville de Fuveau
- Aux transports : Lignes routières départementales des Bouches du Rhône et du Var et lignes scolaires
- Aux zones d'emploi : Rousset, Trets, Gardanne et Aix en Provence
- Aux commerces et équipements collectifs : vers Fuveau, Rousset, Trets, Gardanne et Aix en Provence

b) Environnement immédiat du site

- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées.
- Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52
- Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuveau.
- Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 120 m² comprenant 1 espace accueil, 1 bureau pour la gestion locative, 1 bureau pour la gestion sociale, 1 bureau pour les permanences Protection Maternelle Infantile, 1 salle de réunion et d'animations, 1 cuisine, 2 WC pour personne à mobilité réduite, 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel, 1 local technique où sont regroupés les compteurs d'eau et d'électricité et 1 local pour l'outillage.
- A l'étage : 1 logement de fonction de 70 m² type F3, occupé par l'agent d'entretien et de maintenance et sa famille.
- 7 blocs sanitaires doubles équipés
- 2 blocs sanitaires quadruples équipés
- 1 bloc sanitaire simple affecté PMR équipé

Au titre des biens et équipements :

- 5 conteneurs poubelles
- 1 unité de potabilisation d'eau
- 1 bassin de rétention des eaux de pluie
- 1 espace pour les encombrants à l'intérieur de l'aire
- 1 local à poubelles à l'entrée de l'aire
- 14 lampadaires sur mât avec interrupteur automatisé
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties
- 1 sortie de secours

- 4 places de parking privatives

L'aire est clôturée par un grillage à mailles larges (conformément aux prescriptions du PLU de la commune de Fuyeau), ce qui assure la sécurité des usagers présents sur l'équipement.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'entrée principale de l'aire d'accueil « RIVES HAUTES » se fait depuis la RD46.

- 23 places de 120 m² minimum, dont 1 aménagée pour les PMR
- Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques.
- 1 aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement)
- 1 espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans
- 1 espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par la CPA, l'aire d'accueil « Rives Hautes » est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 2013 et gérée par ALOTRA qui a été retenue pour la Délégation de Service Public des aires d'accueil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour la période de 2011/2017

Accueil du public et temps de séjour :

L'accueil des caravanes est assuré du :

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 du lundi au vendredi. le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme responsable de gestion :

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél. : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Son Président : Henri RIEU

Son Directeur général : Marc JEANJEAN

Organisme chargé des missions sociales :

ALOTRA a obtenu pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, un agrément centre social pour l'aire d'accueil des gens du voyage « LE REALTOR » ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement jusqu'en août 2015.

L'aire d'accueil « Rives Hautes » fait appel aux activités et interventions proposées par l'équipe de l'aire d'accueil « Le Réaltor ».

La plupart des familles accueillies sur l'aire d'accueil de Fuyeau/Meyreuil bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil « Le Réaltor ».

III. LES DONNEES COMPTABLES 2014

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	DEPENSES	CR 2013 6 mois	CR 2014 12 mois	2014 VS 2013	Observations
60	ACHATS	20 421 €	57 599 €	182%	
	Achats non stockés (eau, électricité...)	11 532 €	51 916 €	350%	Fonctionnement de 12 mois en 2014
	Achats non stockés (fioul, gaz...)	867 €	1 741 €	101%	
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 543 €	1 872 €	-66%	Maîtrise des achats
	Fournitures administratives / animation	2 216 €	1 815 €	-18%	
	Autres fournitures	263 €	255 €	-3%	
61	SERVICES EXTERIEURS	4 501 €	5 289 €	18%	
	Sous-traitance générale	0 €	756 €		
	Locations mobilières et immobilières	436 €	820 €	88%	Location photocopieur sur 12 mois
	Entretien et réparation	3 993 €	2 644 €	-34%	
	Assurances	72 €	750 €	942%	Assurance sur 12 mois
	Documentation	0 €	8 €		
	Divers	0 €	311 €		Adhésion FNASAT
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 864 €	3 067 €	7%	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	78 €			
	Publicité, publications...	0 €	0 €		
	Déplacements, missions et réceptions	1 060 €	897 €	-15%	
	Frais postaux et de télécommunication	1 509 €	1 899 €	26%	Activité sur 12 mois
	Services bancaires	217 €	271 €	25%	
	Divers				
63	IMPOTS ET TAXES	4 573 €	4 404 €	-4%	
	Impôts et taxes sur rémunérations	4 573 €	4 308 €	-6%	
	Autres impôts et taxes		96 €		
64	CHARGES DE PERSONNEL	59 447 €	53 885 €	-9%	
	Rémunérations du personnel	41 002 €	37 723 €	-8%	Une partie de la rémunération de la GL Coordinatrice est imputée aux aires de la CPA
	Charges sociales	17 986 €	16 162 €	-10%	
	Autres charges de personnel	459 €			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 484 €	12 553 €	9%	
	Frais de siège	11 380 €	12 553 €	10%	
	Divers	104 €	0 €	-100%	
66	CHARGES FINANCIERES	0 €	1 567 €		Intéressement CPA
	Intérêts des emprunts				
	Autres charges financières				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68	DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS,	1 821 €	2 979 €	64%	
	Dotation aux amortissements	1 821 €	2 979 €	64%	Amortissement véhicule
	Dotation aux provisions	0 €			
	Dotation pour réserve de trésorerie	0 €			
	TOTAL DES CHARGES	105 111 €	141 343 €	34%	

Commentaires :

Les frais postaux et de télécommunication englobent tous les abonnements téléphoniques (portables gardien, GL, fixe, fax internet) sur une année complète.

b. Recettes et évolution

RECETTES	CR 2013 6 mois	CR 2014 12 mois	2014 VS 2013	Observations
70 PRESTATIONS DE SERVICES	20 426 €	53 009 €	160%	
Prestations d'hébergement	8 493 €	18 576 €	119%	
fluides quittances	11 933 €	34 144 €	186%	
Produits annexes		289 €		
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	52 638 €	86 153 €	64%	
ETAT (droit commun service à préc	18 278 €	36 557 €	100%	
AGAA Aires GDV	18 278 €	36 557 €	100%	
COLLECTIVITES TERRITORIALES	34 360 €	49 596 €	44%	
Département CG				
CPA	34 360 €	49 596 €	40%	selon convention
CEJ				
ORGANISMES SEMI-PUBLICS	- €	- €		
CAF Aires GDV				
CNAF Fonctionnement				
75 PRODUITS DIVERS DE GESTION		176 €		régularisations diverses
76 PRODUITS FINANCIERS				
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €		
Produits divers sur opérations de gest				
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS				
79 TRANSFERT DE CHARGES	842 €	2 038 €	142%	Avantage en nature logement gardien
TOTAL DES PRODUITS	73 906 €	141 376 €	91%	

RESULTAT GLOBAL	2013	2014	2014 vs 2013
	-31 204 €	33 €	100%

Commentaires

- L'aire d'accueil a fonctionné en 2014 sur 12 mois.
- Son occupation a été de 73,82%
- Une bonne maîtrise des dépenses est à remarquer.

2. Méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2983€ répartis en fonction de la masse salariale des 8 aires d'accueil ALOTRA 311.00 € pour Aire de Fuveau

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Fuveau/Meyreuil « Rives Hautes »	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :

Un véhicule Peugeot 207

1 ordinateur fixe équipé

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

5 ans pour les ordinateurs fixes

7 ans pour le véhicule.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse
- Ordinateur
- Imprimante
- Outillage.

Bien de reprise par le concédant :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - Annexe 18 de la DSP)
- Le véhicule Peugeot 207 (Cf. annexe 19 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année. Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

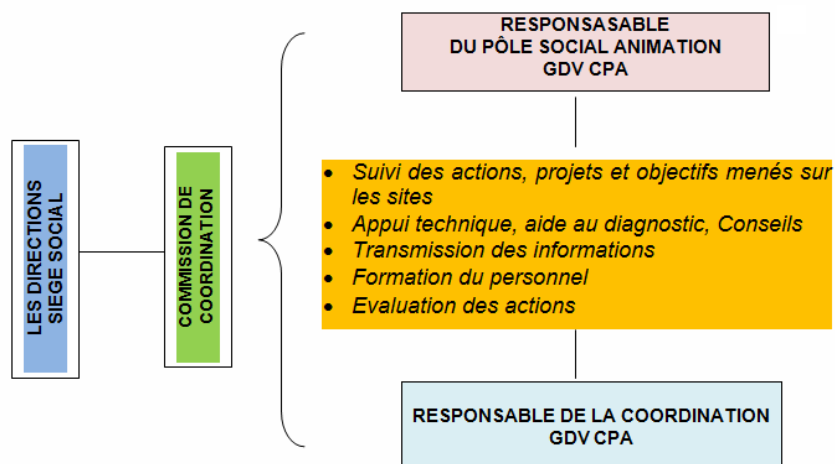
Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué, leurs qualifications et leurs rémunérations.

	Noms	Statut	Qualification	Période exercée en 2014
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locative et coordinatrice	Nathalie Gardette	CDI	Niveau Bac	Du 01/01 au 31/12/14
Poste 2 / 1 ETP				
Agent d'entretien et de maintenance /Astreintes	Jean-François Arias	CDI	CAP plomberie/chauffagiste	Du 01/01 au 31/12/14

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place avec l'équipe LE REALTOR, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'aire d'accueil Hautes Rives.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuyeau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil CPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites CPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation



La responsable du pôle social et animation des aires d'accueil de la CPA assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

La gestionnaire sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'aire d'accueil Rives Hautes en les accueillant directement au bureau de l'aire d'accueil Le Réaltor et en assurant une permanence hebdomadaire sur l'aire d'accueil Rives hautes. Nous noterons que la plupart des familles ayant séjourné ou séjournant sur l'aire d'accueil Rives Hautes est domiciliée administrativement sur l'aire d'accueil Le Réaltor.

Le gestionnaire locatif effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du règlement intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretenir l'aire d'accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

L'agent d'entretien et de maintenance

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc)
- Assure un service de proximité avec les résidents

Les astreintes téléphoniques sont assurées par un agent d'astreinte le week-end et par l'agent d'entretien en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

L'agent d'entretien/maintenance a bénéficié en juin 2014, d'une formation sur **l'habilitation électrique**. Une formation lui sera également proposée **sur la connaissance des publics et gestion des conflits**, début d'année 2015. La gestionnaire locative/coordinatrice suit pour sa part une formation sur **l'analyse des pratiques** étalée sur l'année 2014/2015.



2. Travaux réalisés en 2014, prévus en 2015

			2014			2015		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois /jour	X			X		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/ jour	X			X		
Nettoyage des abords de l'aire.	quotidien	Tous les jours	X			X		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X			X		
Nettoyage quotidien de l'aire d'accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	Août 2014	X			X		
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Néant				X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	Neuf				X		
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	Avril 2014	X			X		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Avril 2014	X			X		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Neuf				X		
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Mars et septembre 2014	X			X		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Mars et septembre 2014	X			X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	1 fois par an	Neuf				X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	1 fois par an	Janvier, mars et août 2014	X			X		
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Neuf				X		

			2014			2015		
<i>Types de travaux</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Dates de réalisation</i>	<i>Entretien courant</i>	<i>Renouvellement réalisé</i>	<i>Modernisation</i>	<i>A entretenir</i>	<i>A renouveler</i>	<i>A moderniser</i>
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Juillet 2014	X			X		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Neuf						
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X			X		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Août 2014	X			X		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Neuf					X	
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année	X			X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Janvier et mars 2014		X				
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	Neuf	X					
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	Neuf	X					
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Neuf	X					
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	Novembre 2014	X			X		

			2014			2015		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Mai 2014	X			x		
Changement de vitrerie	Selon besoins	Neuf				X		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Neuf				X		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	Mai 2014	X			X		
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Neuf				X		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Neuf				X		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Neuf				X		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Neuf				X		



3. Autres travaux réalisés par la CPA et ALOTRA en 2014

Travaux réalisés par la CPA	Travaux réalisés par ALOTRA
• Pose d'une climatisation réversible dans le logement de fonction • Pose d'une clôture et portillon à l'espace des encombrants. • Extension de la clôture sud. • Reprise du sol souple de l'aire de jeux. • Mise en sécurité et coffrage du poteau EDF. • Dépose du poteau télécom sur chemin d'accès côté Impasse des Demoiselles. • Installation d'un relais délesteur sur les emplacements. • Installation d'un interrupteur mural marche/arrêt sur les radiateurs des douches. • Suppression des contres pentes sur places 12 et 16. • Reprofilage de la place 7 • Reprise des fissures du sol en béton désactivé • Reprise de l'enduit du local technique et encadrement de la porte. • Reprise du branchement électrique de l'aire de lavage. • Reprise des plantations par hydro germination, retrait des couvres sol. • Pose d'enrochement à la place des couvres sol. • Changement de 5 arbres morts. • Prolongement en enrobé couleur au niveau des étendages. • Mise en place d'une réglette à la base des portes des douches. • Effacement du poteau incendie (prise d'eau par sol) • Changement complet des éclairages extérieurs avec baisse tension en milieu de nuit	• Réfection du portail de l'aire de jeux et 2 panneaux du grillage (entreprise SARL CTM) • Réfection de la barrière coulissante (prise en charge par notre assurance Sésame. Entreprise PORTELLANO) • Reprise enduit des arrêtes des murs sur différents emplacements et arrête du muret de l'emplacement 23 (entreprise KOC) • Réfection des écoulements lavabo dans 5 emplacements (Agent d'entretien) • Mise en place de 3 crapaudines de protection dans regard d'eau pluviale (Agent d'entretien) • Réfection peinture de tous les potelets et poteaux étendages (Agent d'entretien) • Entretien des espaces verts : taille des arbres et débroussaillage (Agent d'entretien) • Réparation écoulement des 2 sanitaires du bureau. Mauvaise conception de l'installation (Agent d'entretien) • Mise en place de l'écoulement du chauffe-eau solaire (Agent d'entretien) • Remplacement de 3 disjoncteurs (Agent d'entretien) • Pose du panneau « dépôt de matelas interdit » du local poubelle (Agent d'entretien) • Peinture anti rouille sur tous les caches des WC et bas des portes des douches et WCWC et douches, avec accord de la CPA (Agent d'entretien)



4. Adaptations à envisager en 2015

Travaux à envisager	Commentaires
- Réfection des poutres des auvents au LAZURE. - Réfection peinture des volets du bâtiment. - Peindre le sol du local poubelle. - Peindre les paillasse des éviers. - Tonte et débroussaillage des espaces verts. - Pose de gouttières aux auvents. - Changement de tous les barillettes des portes des WC, douches et local technique. - Taille des arbres sous la ligne à haute tension. - Nettoyage de l'ensemble des réseaux (opération due au parfait achèvement) - Reprise des fissures de la façade du bâtiment.	- Prise en charge par Alotra - Prise en charge par Alotra - Prise en charge par Alotra - Prise en charge par Alotra - Prise en charge par Alotra - Demande de prise en charge auprès de la CPA - Prise en charge par la CPA - Prise en charge par la CPA - Prise en charge par la CPA - Prise en charge par la CPA (déclaration auprès de la compagnie d'assurances)

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations électriques	Janvier 2014	Qualiconsult
Extincteurs	Juillet 2014	ADI protection incendie
Eau potable	Décembre 2014 (tous les 6 mois)	ARS (agence régionale de la santé)

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnels	01/01/2014 au 31/12/2014	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	1. Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI Protection Incendie
Travaux électriques	ECB
Plomberie	SUD ART
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	FOUQUE CHIMIE-SERVICE

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Communauté du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio- éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	La CPA est le délégant.
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	
Pôle insertion du Conseil Général	Institutionnel	Contractualisati on bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Directeur du groupe scolaire La Barque	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	
Service Jeunesse de la ville de Fuyeau	Institutionnel	Réalisation d'une action	Rencontre du centre aéré avec les voyageurs, animée par Peuple et Culture	
Culture du cœur 13	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	sorties cinéma, visite de musées concerts...	Convention signée
Service éducatif du Festival d'Art lyrique Aix en Provence	Associatif	Réalisation d'actions artistiques et culturelles	Ateliers de sensibilisation à l'opéra, rencontre en musique auprès de nos publics	
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Action culturelle : « Les Uns les autres » Le temps des uns, le temps des autres Atelier de dessin, photo et vidéo	Prestataire
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'actions culturelles : ateliers artistiques	Thématique «Le temps et la famille» 4 ateliers de poterie et expositions avec les enfants	Prestataire
CLUB Numeric	Associatif	Réalisation actions concrètes	Fourniture de matériel informatique complet : 6 ordinateurs	Convention signée
Les petits débrouillards	Associatif	Réalisation d'ateliers scientifique	Thématique : l'univers l'astronomie	Prestataire
Huile de coude et matière grise	Associatif	Réalisation d'ateliers éco créatif	Thématique halloween récupération et création d'objets	Prestataire
ACTIV Horizon	Associatif	Réalisation d'activités sportives	Activités sportives : jeux collectif, d'opposition	Prestataire
Les Crapules	Associatif	Réalisation d'un spectacle	Animation sculptures de ballons	Prestataire

c. Agréments

- Agrément mutualisé pour l'aire d'accueil Rives Hautes avec celle du Réaltor.

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'aire d'accueil

Définitions :

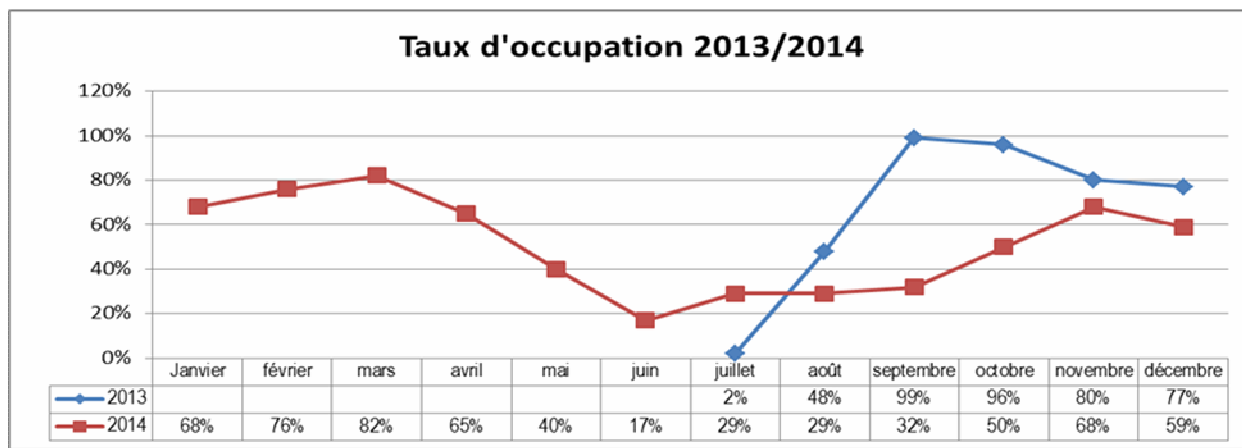
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres du 01/01/2014 au 31/12/2014 :

	2013 6 mois	2014 12 mois
Nombre de caravanes	72	228
Nombre total de personnes accueillies	186	583
Nombre de familles accueillies	53	151
Taux d'occupation annuel (%)	68 %	74 %
Nombre moyen journalier de caravanes	16	17
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52	41

Observations :

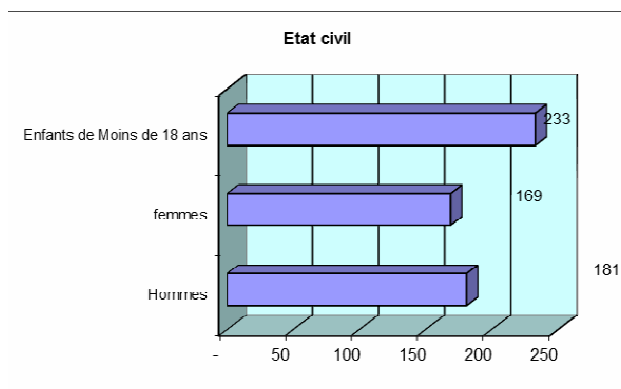
- **Le taux d'occupation est de 74% ce qui représente un excellent taux de fréquentation durant toute l'année 2014.**
- Nous constatons néanmoins une baisse sur la moyenne du temps de séjour.
- Cela s'explique par le fait que les usagers ont eu le choix en 2 aires d'accueil à moins de 30km de l'une de l'autre (aire d'accueil Le Réaltor, d'Aix en Provence) et la possibilité de changer de lieux de stationnement ce qui leur laisse le choix pour leurs activités économiques (Rives Hautes : marchés de Trets, Rousset, Gardanne, Gréasque, Aubagne, Aix en Provence et le dans le Var, Saint Maximin...) (Le Réaltor : Aix en Provence, Vitrolles, Marignane, Marseille, Istres..)
- Les familles reviennent avec plaisir sur l'aire d'accueil de « Rives Hautes », elles apprécient le confort de l'équipement, ainsi que la qualité d'accueil de l'équipe en place.



2014	Nombre nuitées facturées	TOC
JANVIER	704	98,74%
FEVRIER	571	88,66%
MARS	508	71,25%
AVRIL	310	44,93%
MAI	421	59,05%
JUIN	391	56,67%
JUILLET	402	56,38%
AOÛT	199	27,91%
SEPTEMBRE	582	84,35%
OCTOBRE	711	99,72%
NOVEMBRE	689	99,86%
DECEMBRE	709	99,44%
TOTAL	6 197	73,82%

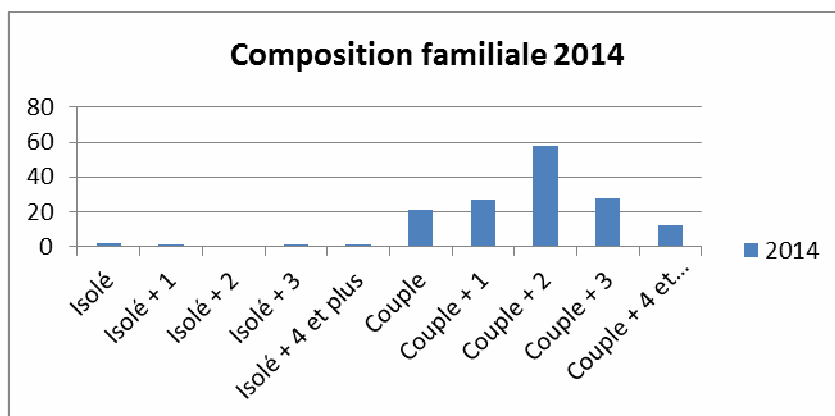
Etat civil

	2013 6 mois	2014 12 mois
Hommes	61	181
Femmes	58	169
Enfants de moins de 18 ans	67	233
Nombre d'adultes	119	350



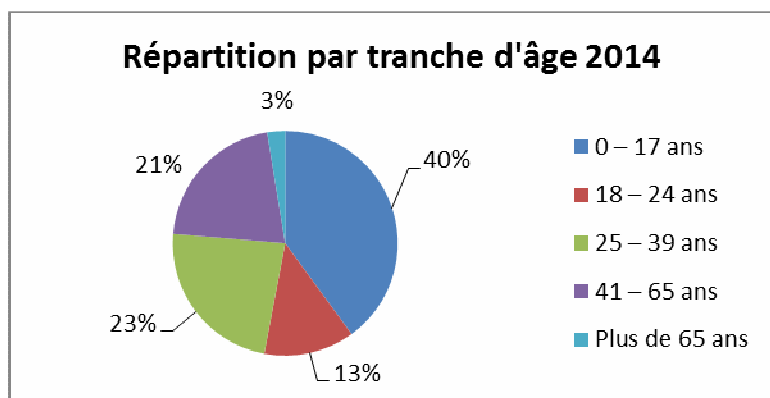
Composition des ménages

	2013 6 mois	2014 12 mois
Isolé	2	2
Isolé + 1	0	1
Isolé + 2	0	0
Isolé + 3	0	1
Isolé + 4 et plus	0	1
Couple	11	21
Couple + 1	11	27
Couple + 2	20	58
Couple + 3	7	28
Couple + 4 et plus	2	12



Age des usagers

	2013 6 mois	2014 12 mois
0 – 17 ans	67	233
18 – 24 ans	28	76
25 – 39 ans	39	136
41 – 65 ans	46	123
Plus de 65 ans	6	15

Commentaires :

Nous avons à faire à une population jeune. La moitié du public accueilli est constituée d'enfants.

A l'âge de la retraite, les gens du voyage se sédentarisent et les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter l'aire d'accueil des gens du voyage.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, AAH¹, l'allocation spéciale vieillesse.

b. AccueilDéfinition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2013 6 mois	2014 12 mois
Nombre d'usagers	72	165
Nombre participants*	65	434

Le nombre de participants est étroitement lié aux types d'animations que nous proposons au cours de l'année et qui entraînent la participation d'un public plus ou moins important.

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'aire d'accueil « Rives Hautes » est aujourd'hui le deuxième équipement aménagé, géré et animé sur le Pays d'Aix (A noter : des projets de création de nouvelles aires sont en cours). Les 63 places disponibles (Aix en Provence et Fuveau/Meyreuil) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire.

L'annonce de la construction du nouveau site d'Aix en Provence (80 places) est fortement attendue par les voyageurs ainsi que par l'équipe en place.

Il est vrai que l'aire du Réaltor est vieillissante et ne correspond plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

¹ Allocation Adulte Handicapé

L'aire de « Rives Hautes » remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du territoire de la CPA. Elle est un lieu fortement appréciée par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, aire d'accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir, si besoin, conjointement sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'aire d'accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'aire d'accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'aire d'accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification des titres de circulation et dépôt des cartes grises en garantie, établissement de la fiche signalétique par famille...)

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent d'entretien affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du **respect des règles de sécurité et d'hygiène**.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. **Responsabiliser les gens du voyage** dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA. Une clef est remise aux familles qui utilisent le bloc sanitaire situé au fond de l'aire d'accueil.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une aire d'accueil.

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une aire d'accueil. Le règlement intérieur ordonne sur l'aire d'accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes** : L'ouverture de l'aire est assurée de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public** : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi (fermeture à 17 h le vendredi). Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'aire d'accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du règlement intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage, et donc avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	2013 6 mois	2014 12 mois
Moins de 1 mois	17	79
De 1 à 2 mois	14	23
2 à 3 mois	11	27
3 à 4 mois	10	16
4 à 5 mois	1	2
5 à 6 mois	0	4

Durée moyenne de séjour : 41 jours

	2013 6 mois	2014 12 mois
Nombre de caravanes	72	228
Nombre de familles accueillies	53	151
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52	41
Dépassement des temps de séjour (en familles)	1	4*
Nombre de procédures justice engagées	0	0

*Observations :

Concernant les 4 familles en dépassement de temps de séjour, cela s'explique soit parce que la date de sortie correspond à un dimanche ou jour férié (2 familles : 2 et 4j), soit par une dérogation pour scolarité des enfants et leur permettent de faire 1 trimestre entier (1 famille : 31j), soit dérogation pour hospitalisation (1 famille : 25j). Automatiquement, ce dépassement est déduit du prochain temps de séjour de l'année en cours. Ces dérogations ont été acceptées avec l'accord de la CPA.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'aire d'accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un gestionnaire locatif ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'aire d'accueil.

Ainsi, un projet social a été proposé dans le cadre de la consultation et celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur l'aire d'accueil relevant de la Délégation de service public, sur la période d'1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à **un Pôle Social et d'Animation**. Ce Pôle Social et d'Animation a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- la connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- l'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- une autre partie au siège du Pôle Social et d'Animation localisé sur l'aire d'accueil «Le Réaltor», notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par l'agent gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'aire d'accueil «Le Réaltor» dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport, celui d'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir **12 enfants de 6 à 12 ans**, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et du suivi des familles

L'aire d'accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation et stationnant sur le terrain. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	2013 6 mois	2014 12 mois
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	72	343
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	3	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	3	43

Observations : La mise en place des permanences sociales a permis de favoriser la demande des familles en matière d'ouverture ou de maintien de droits. Toutefois, il n'y a pas eu d'instruction de demande RSA en 2014, sur l'aire d'accueil Rives Hautes.

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'aire d'accueil du Réaltor ;
- une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants... pour les voyageurs de passage.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto-entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.

- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; peuple et culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité). Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique)

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'aire d'accueil a été accueillie en 2013, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Aussi, un travail d'ouverture et de communication en direction des habitants des alentours s'est poursuivi en 2014, pour faire connaître notre public. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles s'est ainsi développé.

Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariats, un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

L'équipe cherche à développer et renforcer ce partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CG / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelle ALLIANZ

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

2. Scolarisation et soutien scolaire

	2013 6 mois	2014 12 mois
Elèves en maternelle	4	17
Elèves en primaire	13	32

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée avant l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le règlement intérieur et par conséquent à scolariser leur(s) enfant(s).

L'inscription est réalisée par la gestionnaire locative en lien avec le service enfance jeunesse et le service restauration scolaire de la ville de Fuyeau.

Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain.

Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'aire d'accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

En accord avec la municipalité de Fuyeau, les inscriptions sont effectuées par le responsable de site, qui se charge de transmettre tous les documents en mairie et à l'école primaire ou maternelle du groupe scolaire de la Barque.



A ce jour pas de transport scolaire effectuant les allers/retours mais nous noterons que cela ne gêne pas tellement les familles qui préfèrent accompagner leurs enfants à l'école qui se trouve à moins de 5 minutes de l'aire d'accueil en voiture.

Les inscriptions à la cantine sont aussi prises en charge par la responsable de site. Toutes ces démarches qui sont effectuées sur site, évitent aux parents de se déplacer en mairie et de rencontrer des difficultés lors des inscriptions. Depuis le 11/02/2014 la gestionnaire locative est nommée par arrêté municipal, mandataire de la régie Restauration scolaire pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire.

Les difficultés rencontrées

- La crainte de certains parents à scolariser les enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe voire la remise de courriers rappelant le règlement intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non-respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.
- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) ou parfois à cause de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 9.90 € qui s'effectue sur le site internet de la MAE. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Projet de mise en place d'une « passerelle » entre les deux groupes scolaires qui accueillent les enfants scolarisés aux Milles et à la Barque.
- Contact régulier avec la Directrice du groupe scolaire de la Barque.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.



3. Santé et prévention

Les Responsables PMI de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) de Gardanne nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

En termes de soins les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur le site du Réaltor.

Des infirmières libérales de Fuyeau se déplacent également à la demande des patients.

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'aire d'accueil du Réaltor. En 2014, le Pôle Social Animation a proposés les actions suivantes :

- **Une séance d'initiation aux gestes de premiers secours en lien avec l'association pompiers sans frontière.** Cette première action doit servir de base pour le développement d'un partenariat sur le long terme permettant de former le maximum de publics aux gestes qui sauvent.
- **Des séances de prévention routière**, en lien avec le bureau information jeunesse et la cellule prévention routière de la police municipale d'Aix en Provence.
- En octobre 2014, un après-midi **santé sport** a été organisé sous forme de stands d'information associatifs, notre objectif étant de sensibiliser et informer les personnes sur les questions liées à l'hygiène, à l'équilibre alimentaire et de les inciter à la pratique d'une activité physique. Nous avons ainsi rencontré les partenaires présents : **Union française pour la santé bucco-dentaire, Diab' Aix, ligue contre le cancer, tremplin de doc, intervention d'une diététicienne nutritionniste sur des ateliers cuisine, activité multisports yoga et gym.**

Nous regrettons que les familles présentes sur l'aire d'accueil Rives Hautes ne se soient pas mobilisées sur ces différentes journées de prévention.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction, aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable. Nous espérons pouvoir rencontrer de nouveaux partenaires sur le territoire de Fuyeau, Meyreuil, Gardanne en 2014. Nous avons rencontré des difficultés réelles de partenariat, soit les structures ne désirent pas s'investir auprès du public accueilli ou ne peuvent se déplacer faute de budget. Les partenaires existants sont ceux qui interviennent sur l'aire d'accueil du Réaltor d'Aix en Provence.

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS engagée

ANNEXE 01

Dans le cadre des futures aires d'accueil de la CPA, le tri sélectif et un espace encombrant ont été mis en place de façon expérimentale sur l'aire d'accueil du Réaltor.

Le système de tri sélectif est en cours de mise en œuvre.

De plus, une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

La démarche PREVENTION CANINE engagée

ANNEXE 02

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société Protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

Accès à la culture	2013 6 mois	2014 12 mois
Personnes en animation culture et découverte	0	124

5. Activités de loisirs

Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants. Les activités menées permettent de sensibiliser les familles au respect des règles de vie d'un groupe et au respect d'autrui.

Activités de Loisirs	2013 6 mois	2014 12 mois
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	65	231
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	0	4

La mise en place d'activités sur l'aire d'accueil de Rives Hautes est en grande partie prise en charge par des partenaires extérieurs.



ACTIVITES DE LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Activités manuelles, fresques des couleurs, Memory ...	Juillet/ Aout 2014	33 enfants
Activités sportive : association Activ horizon	mercredi et vacances scolaire : 7 séances	42 enfants
L'usine à gaz : activité manuelle et artistique	Stages durant les vacances scolaires : Mars /Juillet /octobre / décembre 2014	66 enfants
Ludothèque le cerf volant	Toute l'année : 9 séances	50 enfants
Atelier poterie : association Roultaterre thématique famille et voyage	2 séances février et 1 séance en mai et 1 exposition en juin 2014	40 enfants
PROMOTION FAMILIALE		
Atelier cuisine : crêpes	Juillet 2015 : 1 séance	4 enfants
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES /ENVIRONNEMENT		
Les petits débrouillards ateliers scientifiques : découverte de l'astronomie	février et Mars 2014 : 2 séances	11 enfants / 16 enfants
Atelier éco créativité : association huile de coude et matières grises	3 séances : octobre 2014	17 enfants
Atelier sonore : festival d'art lyrique	Juillet 2014 : 1 séance	10 enfants
Rencontre en musique : festival d'art lyrique	1 séance Juillet 2014	9 enfants et 4 adultes
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		
Peuple et culture « projet les uns et l'autre » atelier de médiation culturelle et projection	1 séance Octobre 2014 Janvier 2014	<u>Médiation culturelle :</u> 23 enfants <u>Projection participation de l'Accueil de loisir de la ville de Fuyeau :</u> 1 séance 19 enfants
Spectacle de Noël 2014	Décembre 2014	15 enfants

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)

- Eau : 3.61€ le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0.13€ le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2013 6 mois	2014 12 mois
Nombre de journées caravanes	2831	6197
Droits d'usage encaissés (électricité et eau compris)	20 426 €	53 009€
Impayés	0 €	0€

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes plus sujets aux impayés.

3. Tarification cantine scolaire et N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires) 2014/2015

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuyeau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille ; sur une base de revenus plancher à 1500€, soit

- 1 enfant/foyer : 1.38€
- 2 enfants/foyer : 1.31€
- 3 enfants/foyer : 1.23€
- + de 4 enfants/foyer : 1.16€

Pour les N.A.P (mardi après-midi)

- 1 enfant/foyer : 1.56€
- 2 enfants/foyer : 1.32€
- 3 enfants/foyer : 1.08€
- + de 4 enfants/foyer : 0.84€

En matière d'encaissement de fonds publics, le gestionnaire de l'aire d'accueil « Rives Hautes » est sous la responsabilité du régisseur de la mairie de Fuyeau, qui vient récupérer ces fonds pour le Trésor Public.

4. Consommations et coûts des fluides

	2013 6 mois	2014 12 mois
Taux d'occupation annuel (%)	68%	74%

EAU	2013 6 mois	2014 12 mois	Evolutions 2013/2014
Consommation d'eau en M3	2 500	4 203	+68%
Coût total en €	9 000€	18 165 €	+101%

ELECTRICITE	2013 6 mois	2014 12 mois	Evolutions 2013/2014
Consommation électrique en KWh	54 409	191 976	+252%
Coût total en €	10 887 €	33 751€	+210%

TELEPHONE (fixe, mobile et internet)	2013 6 mois	2014 12 mois	Evolutions 2013/2014
Coût total des consommations en €	1509 €	1899 €	+30%

Commentaires :

La consommation d'eau 2013 (2500 m3) correspond à 1 période de 6 mois, alors que la consommation 2014 correspond à une année complète.

Le dispositif de l'équipement ainsi que la vigilance de l'équipe en place, ont permis de limiter la consommation qui aurait dû être de 5000 m3/an, si celle-ci avait continué sur la base de 2013.

Même chose pour la consommation électrique, à une nuance prêt que 2013 concernait essentiellement une période estivale, alors que 2014, compte une saison froide complète qui génère une consommation électrique plus importante.

Une maîtrise des frais de téléphonie est constatée en 2014.

B. Les subventions et participation

	2013 6 mois	2014 12 mois	Evolutions 2013/2014
Subventions	18 278 €	36 556 €	+ 100%
DDCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	18 278 €	36 556 €	+100%
Participation CPA	34 360 €	49 596 €	+ 44%

C. Rappel de faits de l'année 2014

MARS 2014 :

- L'aire d'accueil Rives Hautes, suscite un grand intérêt auprès des autres collectivités et élus.
- Nous avons accueilli des délégations de techniciens et d'élus de Saint Victoret et de Marignane. Ils ont pu découvrir le bon fonctionnement de ce type d'installation et le respect qu'elle génère auprès des voyageurs.

JUIN 2014 :

- Visite de Monsieur Arduin, Maire et nouveau Vice-président délégué aux gens du voyage de la CPA ; ainsi que monsieur Mallié, Maire de Bouc Bel Air et une délégation d'élus communautaires.
- Cette visite est des plus importantes puisque la prochaine aire d'accueil qui verra le jour sera située sur la commune de Bouc Bel Air et sera conjointe avec Simiane-Collongue.

DECEMBRE 2014 :

- Visite des élus et techniciens de MPM (Marseille Provence Métropole), cette visite consistait à voir une aire d'accueil de qualité construite par la CPA, dans la perspective de l'arrivée de la future Métropole Aix-Marseille.

VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Fuveau/Meyreuil «Rives Hautes» a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil de la CPA et d'étendre son périmètre dans la cadre de la convention de DSP avec la communauté d'agglomération.

Les principales missions d'ALOTRA consistent à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil « Rives Hautes »
- Etablir le programme d'action prioritaire pour donner un sens et une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

Les nombreux témoignages de satisfaction des voyageurs séjournant à Rives Hautes et la forte fréquentation de cette aire d'accueil, démontrent la pertinence du choix qualitatif fait par la CPA pour la construction de ce type d'équipement public.

L'animation globale déployée sur le site repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions. A cet effet, **une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec les services concernés de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.**

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage « Rives Hautes », en 2014, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets »	p 36
2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil »	p 37
3) Revue de presse	P 39

36

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02

“ Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! ”



Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdax.fr



COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Mai 2012



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage



2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{ère} catégorie est interdit sur le site!



3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

- Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

4. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire

- niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
- attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
- à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Sevrage des chiots

1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

2. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc.....)



4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.




AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R234-27 DU CODE RURAL		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE ART. L232-10 ; R232-15 DU CODE RURAL Amende de 1^{re} classe (au plus 750€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT ART. L221-19-21 À L221-25 DU CODE RURAL ART. R222-3 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (au plus 150€)		► DÉJECTION CANINE INTERDITE ART. R623-1 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (au plus 150€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT ART. L234-3 ET R234-4 DU CODE RURAL ART. R643-1, R644-1 ET R645-1 DU CODE PÉNAL Contravention de 3^e (au plus 450€), 4^e (au plus 750€) ou 5^e classe (au plus 1500€)		► VENTE RÉGLEMENTÉE ART. L234-8 DU CODE RURAL ART. R234-5-1 DU CODE RURAL Contravention de 4^e classe (au plus 750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ OU ABANDON INTERDIT ART. 52-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► ABATTAGE INTERDIT ART. R234-77 ; R234-64 À R234-66 et R234-69 À R234-71, R231-8, R231-9 et L454-3 DU CODE RURAL Contravention de 2^e (au plus 150€), 4^e (au plus 750€) ou 5^e classe (au plus 1500€)
	► COMBAT INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► CHIEN DE 1^{re} OU 2^{de} CATÉGORIE INTERDIT (réglement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Journal La Provence, mardi 30 septembre 2014

Alotra établit la connexion chez les gens du voyage

L'association, qui gère les aires du Réaltor et de Fuyeau, a récupéré des ordinateurs recyclés pour ses actions d'accompagnement socio-éducatif

L'association Alotra gère, dans le cadre d'une délégation de service public conclue avec la communauté du pays d'Aix, les aires d'accueil du Réaltor sur le plateau de l'Arbois et Rives Hautes à Fuyeau. Elle propose un accompagnement socio-éducatif et administratif (scolarisation, accompagnement RSA, prévention santé, insertion professionnelle) aux personnes résidentes et domiciliées sur ces sites.

Dans le cadre de ces missions, elle a sollicité une autre association, Club Numeric, basée à Mimet (lire ci-dessous), qui lui a fait donation d'ordinateurs reconditionnés. "Pour nous, c'est une chance", explique Fatima Ali Soudja, responsable du pôle social animation d'Alotra. Ces PC connectés et reliés en réseau vont nous permettre de mettre en place des animations pour les enfants, des activités de soutien scolaire et des ateliers collectifs pour les adultes. Le but est qu'ils puissent naviguer seuls et effectuer leurs démarches administratives en ligne.

Trois ordinateurs ont été installés depuis trois semaines au Réaltor. Trois autres le seront prochainement sur l'aire de Fuyeau. "Cela répond à une demande des résidents", souligne Julie Zoz, l'assistante sociale.

Des outils qui s'adressent davantage aux femmes, la plupart au foyer, et aux enfants qu'aux hommes dont la majorité travaille sous le statut d'auto-entrepreneur ou de saisonnier.

"Les gens qui vivent ici ont les



Trois ordinateurs ont été installés sur le site du Réaltor. Ils permettront de mettre en place des activités pour les enfants et des ateliers pour les adultes.

(PHOTO: SERGE MERCIER)

mêmes besoins que les autres, note Bernard Godbert, président de Club Numeric. Ils ont juste un mode de vie différent. Nous apportons l'outil statique qui manquait à ces personnes qui bougent."

Le Réaltor peut accueillir jusqu'à 150 familles. L'aire dispose de 40 emplacements. Les gens du voyage peuvent y séjourner cinq mois dans l'année, avec une coupure d'un mois. Le taux d'occupation grimpe, en général, entre septembre et mars où

les familles viennent passer les mois d'hiver. "Nous avons aussi un agrément pour 80 familles domiciliées", complète Fatima Ali Soudja. Une redevance de 5 € par jour et par caravane, fluides (eau, électricité) compris, est demandée.

Une maternelle accueille 12 à 18 enfants sur place, les écoliers de primaire sont, eux, scolarisés dans les écoles des Milles. Alotra disposant également d'un agrément "accueil de loisirs sans hébergement", un centre aéré est

organisé le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Alotra gère le Réaltor depuis février 2004 et Fuyeau depuis son ouverture en juillet 2013. Les 23 emplacements de Rives Hautes sont pris d'assaut. "C'est une aire plus moderne, avec des sanitaires individuels, reprend la responsable. Une autre aire du même type est en projet ici, sur l'Arbois."

Christine LUCAS

lucas@laprovence.fr